

JULES MOMMÉJA

LE GRAND SIÈGE
DE SAINT-ANTONIN
(1352-1354)

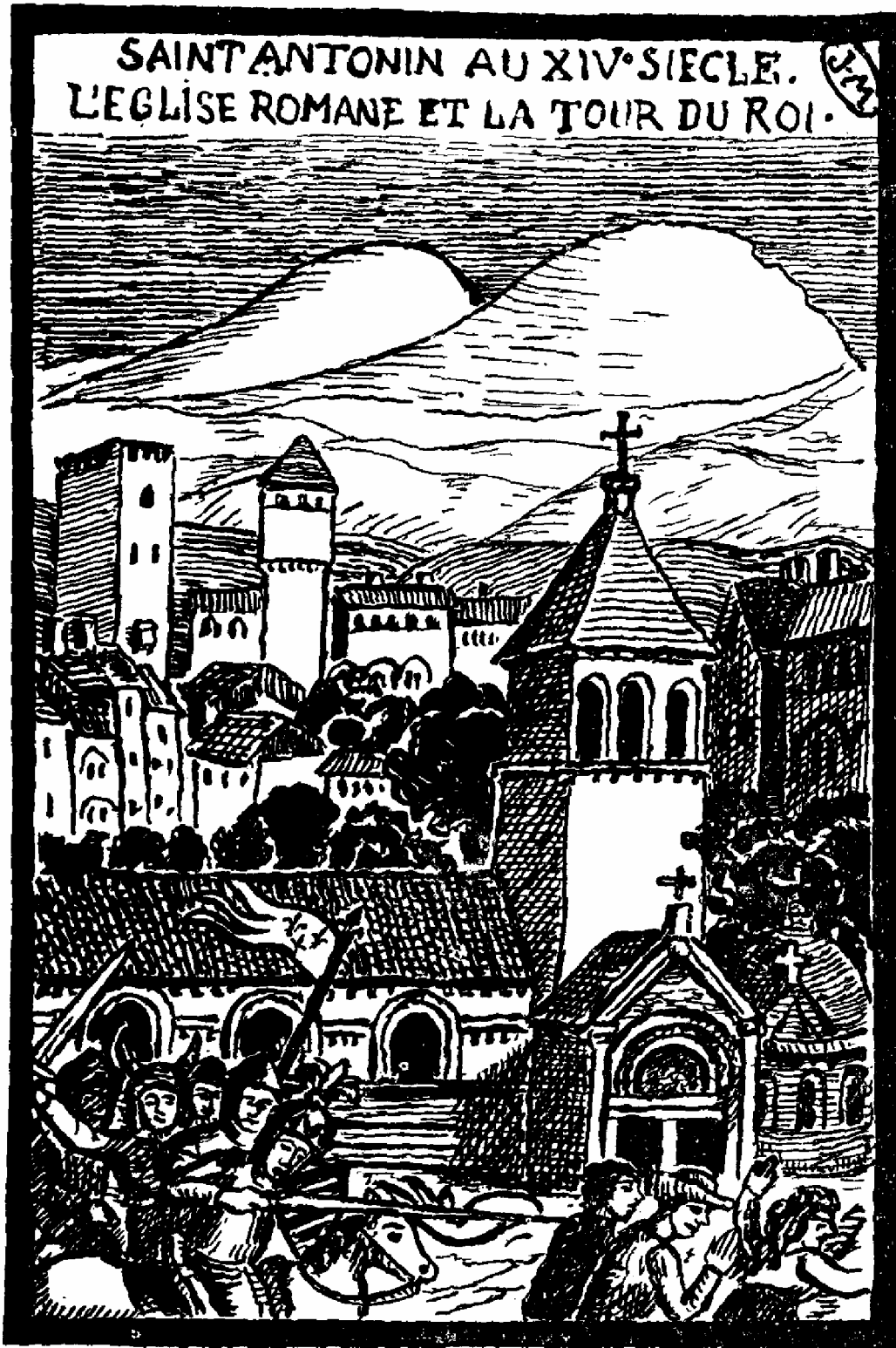
PRÉFACE DE L. CANET

ÉDITIONS " OCCITANIA "
E -H. GUITARD, ÉDITEUR - TOULOUSE, 7, RUE OZENNE
ET PARIS (IX^o), 6, PASSAGE VERDEAU — MCMXXVII

LE GRAND SIÈGE DE SAINT-ANTONIN

**TIRAGE LIMITÉ A 320 EXEMPLAIRES
DONT 20 SUR PAPIER LAFUMA
NUMEROTES A LA PRESSE DE 1 A 20**

IMP. J. Bosson - MONTAUBAN.



JULES MOMMÉJA

LE GRAND SIÈGE
DE SAINT-ANTONIN
(1352-1354)

PRÉFACE DE L. CANET

ÉDITIONS " OCCITANIA "
E -H. GUITARD, ÉDITEUR - TOULOUSE, 7, RUE OZENNE
ET PARIS (IX^o), 6, PASSAGE VERDEAU — MCMXXVII

PRÉFACE

Au soir d'une longue et minutieuse visite ⁽¹⁾ des rues, des monuments et des vieilles maisons de Saint-Antonin, J. Momméja évoquait en son esprit les fantômes des diverses cités qui se sont superposées dans cette ville gracieuse et charmante, depuis le municiple gallo-romain jusqu'au bourg industriel et prospère des tisseurs et des marchands des XIII^e et XIV^e siècles.

Mais une chose l'avait surtout frappé, que son âme délicate d'archéologue averti sentait confusément. Pourquoi nombre de superbes demeures, surtout du XIV^e siècle, avaient-elles, au-dessus des boutiques, des fenêtres non plus ogivales et géminées, mais à meneaux croisés ? Leur construction n'avait-elle pas été interrompue, puis reprise, sans avoir été achevée ? D'où venaient donc « ces arrêts, ces repentirs, ces reprises », si ce n'est d'une crise formidable subie par la fortune de Saint-Antonin entre le milieu du XIV^e siècle et celui du XV^e ?

Or, écrit-il lui même, « le souvenir me revint de certaines quittances militaires scellées par des chevaliers gascons, pendant les guerres anglaises, devant les murs de Saint-Antonin, et je me demandai s'il n'y avait pas de rapports entre les vieux parchemins et les ouvertures aux meneaux en croix qui m'avaient intrigué ».

La lecture du beau livre de Laplagne-Barris sur les Sceaux gascons du moyen-âge, où J. Momméja trouva les textes les plus précis, les moins discutables que l'historien puisse consulter, c'est-à-dire des quittances militaires relatant les dépenses de gages des chevaliers, le confirma dans sa première Idée: l'archéologie avait laissé deviner; des documents écrits, irréfutables, démontraient.... Et, dans la joie légitime de celui qui a découvert, il pouvait dire, à son tour: Mon siège est fait ! Le plus long peut-être de la Guerre de Cent Ans dans le sud-ouest.

En réalité, le « siège » restait à faire, je veux dire qu'il fallait le dégager de toutes les incertitudes qui l'environnaient, pour pouvoir prétendre le situer à la place qui lui revient dans la grande guerre franco-anglaise, et dans l'histoire d'une ville qui en compte plusieurs.

C'est alors que pièce à pièce, pierre par pierre, s'éleva l'édifice. Dépouillant, avec une science et une patience de bénédictin, toutes les publications des érudits qui ont parlé de Saint-Antonin, et principalement de G. Lacoste, Moulenq, Galabert, Latouche pour le Quercy; Bosc, de Gaujal, Rouquette pour le Rouergue, sans parler d'auteurs secondaires; suivant de très près l'ouvrage, entre tous magistral, l'Histoire du Languedoc de Dom Vaissette et surtout les savantes annotations (véritables dissertations parfois) de l'éminent médiéviste A. Molinier; intelligemment secondé par le distingué archiviste de Tarn-et-Garonne, M. Faucher, qui lui a fourni quelques documents de première valeur, J. Momméja est parvenu à écrire avec une exactitude rigoureuse et scientifique l'épisode du Grand Siège de Saint-Antonin, de 1352 à 1354.

Tour à tour, c'est l'entrée des Anglais dans la ville, qui leur fait un excellent accueil (et nous apprenons pourquoi); puis la première partie du siège, étayée sur des dates précises ; les moyens d'attaque et ceux de la défense; la trêve de 1353; la reprise du siège, sa fin, en juin 1354, et, comme épilogue, le pillage de la ville et le geste généreux du roi de France, dans la fameuse lettre de rémission où, avec indulgence et non sans bonhomie, Jean le Bon préfère « pardonner que punir » les bourgeois négligents de Saint-Antonin.....

*

**

Telle est, réduite à une simple et sèche « table des matières », l'étude de J. Momméja sur le Grand Siège de Saint-Antonin.

¹ De cette visite est sorti, en collaboration avec M. Faucher, l'excellent *Guide archéologique* sur la cité moyen-âgeuse inséré à la suite de l'étude de R. Latouche : *Saint-Antonin, Pages d'histoire*, dont la Société des Etudes locales de Tarn-et-Garonne vient de publier une deuxième édition.

Je ne veux point céder ici au charme prenant, qu'ont toujours pour moi les travaux d'histoire locale, sources vives et pures de notre histoire nationale, auxquelles j'ai puisé moi-même les plus douces joies intellectuelles de ma vie.

Je résiste aussi, de mon mieux, à l'ardente et profonde sympathie qui m'unit à mon vénéré ami: sympathie susceptible peut-être, aux yeux de certain, de m'incliner à une indulgente et naturelle bienveillance envers ses travaux.

J'oublie même un instant le grand honneur qu'il a bien voulu me faire en me choisissant pour « préfacier » son œuvre.

Mais en toute liberté et en toute conscience je ne puis m'empêcher d'écrire: dans son Grand Siège, J. Momméja nous donne une bien belle leçon d'histoire.

En effet, sûreté et originalité dans la documentation; charme toujours soutenu du récit, où alternent, par un choix heureux, les détails pittoresques et les idées générales; «vocation, on devrait dire « résurrection » saisissante des figures des principaux chefs de guerre, tels Jean d'Armagnac, Hugues de Cardaillac, Bertrand de Terride chez les Français, le Captal de Buch et Jeannequin du côté anglais, hommes de sang ou de boue que domine, malgré tout, par son grand cœur et son grand courage, l'humble moine Maistre Jehan de Grand-Selve, apôtre de la paix...; enfin le constant souci de l'exactitude rigoureuse dans tout ce qu'il avance: toutes ces qualités, J. Momméja les possède et sait les mettre en œuvre.

Qui me contredira si j'affirme qu'il est assez rare de les rencontrer, toutes, réunies, chez un érudit provincial ?...

*

**

Mais J. Momméja est de la saine et forte race de ces travailleurs qui, dans leur admirable modestie, se penchent avec amour, en silence, sur la terre natale pour lui arracher ses secrets, un par un, et reconstituer son passé, lentement, sûrement, et au prix de quels labeurs !

Son œuvre archéologique et historique, dans l'Agenais comme dans le Quercy, poursuivie sans répit pendant près d'un demi-siècle, sous la forme d'une exploration méthodique et scientifique d'un vaste territoire qui n'avait été jusque-là parcouru que par des amateurs, cette-œuvre est, à tous égards, remarquable.

Tout en dirigeant — et avec quelle maîtrise et quel goût ! — le musée d'Agen pendant vingt ans, J. Momméja se livrait avec ferveur aux études d'art romain, chrétien et médiéval. Ses découvertes sensationnelles à Sos le firent connaître de tout le monde savant, et successivement ses nombreuses publications sur les sarcophages, les églises, les monuments, les peintures, etc., lui ouvraient l'accès des Sociétés et des Revues les plus sévères, soit en Archéologie, soit dans les Beaux-Arts. Les érudits les plus qualifiés adoptaient peu à peu ses vues et reconnaissaient la justesse de ses théories. Entre temps, se place sa courageuse campagne en faveur d'Ingres, qu'il osa, le premier, tirer du discrédit où il était tombé et dont il publia tour à tour le catalogue des dessins, les cahiers, etc.

Mais, parmi toutes ces études si variées, celles qu'il consacra à Saint-Antonin lui sont particulièrement à cœur. Il me l'écrivait un jour: « Saint-Antonin aura tenu une grande place dans toute ma vie. »

En effet, son premier travail imprimé fut le récit d'une visite à la grotte de Maillelon et à la Foun de Coujo, dans la vallée de la Bonnette. Il parut dans le Républicain de Tarn-et-Garonne en 1871.

La seconde étape est marquée par une œuvre magistrale: la belle étude sur l'Hôtel de ville de Saint-Antonin, ou palais d'Archambaud du Cuzoul, dont les conclusions, si suggestives et si neuves, ont été unanimement approuvées, en France et à l'étranger, par tous les maîtres, et ont passé dans tous les manuels d'histoire de l'art, de l'Apollo, de Salomon Reinach, à la grande œuvre d'André Michel.

Aujourd'hui, dans sa studieuse vieillesse, il a tenu, par une étude critique qui dénote, sous une plume toujours alerte, un esprit admirablement dispos et un talent qui ne faiblit pas, à prouver sa fidélité à la chère cité qu'il affectionne comme sa ville natale. C'est le Grand Siège,

succédant à d'autres travaux de moindre envergure, mais tous d'un vif intérêt, comme celui, si remarqué, sur les Poteries damasquines de la façade du Palais d'Archambaud.

Heureux Saint-Antoninois du Noble-Val ! Soyez fiers de votre pays et de son glorieux passé; mais aussi, et surtout, heureux et fiers d'avoir eu un J. Momméja pour le célébrer.

Cet homme au regard si doux, au cœur si bon, à l'esprit si haut, aimez-le comme il vous aime, honorez-le comme il le mérite.

L. CANET,
Inspecteur d'Académie.

LE GRAND SIEGE DE SAINT-ANTONIN

au XIV^e siècle (1352-1354)

AVANT-PROPOS

L'histoire de la Guerre de Cent Ans, dans la région tarn-et-garonnaise, reste entièrement à faire. Les éléments constitutifs s'en trouvent en grande abondance dans l'Histoire générale de Languedoc, ainsi que dans les nombreux travaux publiés par les érudits de Cahors, d'Agen, d'Auch, de Rodez, et même par ceux de Montauban; mais ils y sont présentés sans choix, pêle-mêle. Ce sont des amas de fiches chronologiques où tous les faits sont au même plan, comme s'ils étaient indépendants et sans connexion, de sorte que ceux d'ordre tout à fait secondaire semblent avoir une importance exagérée, alors que tels autres qui, pendant des années, ont dominé la politique et les opérations militaires des partis en présence y sont à peine mentionnés.

C'est le cas pour le grand siège de Saint-Antonin, dont les répercussions se firent sentir dans tout le Languedoc, provoquant des réformes municipales à Nîmes, et jusqu'à des troubles sérieux dans la sénéchaussée de Beaucaire, tenant en échec l'ost du comte d'Armagnac pendant plus de deux années, et qui reste à peu près insoupçonné, tandis que le siège de Cahors par Chandos, qui dura seulement une semaine, est mentionné avec honneur par les historiens du Quercy, et que celui d'Aiguillon est célèbre, bien qu'il ait pris fin au bout de trois mois et qu'il n'ait eu aucune influence sur la marche générale des affaires.

Rendons justice au talent: si le siège d'Aiguillon est célèbre, c'est que Froissart en a raconté les péripéties : « Et devez savoir, dit-il, que devant « le fort chastel d'Aiguillon eut le plus bel ost et le plus beau siège que on eût veu, grand temps avôit, audit royaume de France ni ailleurs » ; et celui de Saint-Antonin reste ignoré parce que nul chroniqueur, sauf l'obscur Mascaro, n'en a parlé, et qu'il faut pour ainsi dire le deviner, car il ne se révèle que lentement, par le dépouillement obstiné d'une foule de documents tant imprimés que manuscrits.

Les Révélations de l'Archéologie

Pour servir d'introduction à cette étude, je placerai ici le récit d'une comte mais très fructueuse excursion à Saint-Antonin, tel qu'il fut noté au moment même. Il fera comprendre, au lecteur comment certaines constatations d'ordre purement archéologique ont pu me mettre sur la voie de recherches historiques qui ne devaient pas rester stériles, grâce à l'active et fructueuse collaboration de M. Faucher, le très érudit et très zélé archiviste de Tarn-et-Garonne.

Mardi, 17 Octobre 1923.

Laborieuse journée à Saint-Antonin, avec M. Faucher, pour réunir les matériaux indispensables à la rédaction d'un guide pratique et sérieux, tel que la municipalité le désire. De huit heures et demie à la nuit noire, sauf un repos de deux heures à l'Hôtel des Thermes, pour le déjeuner, qui fut excellent, nous avons inlassablement repéré les vieux logis intéressants sur le plan cadastral de la ville, et pris force notes sur chacun d'eux. Mais, quelle fatigue ! quand, n'y voyant plus assez pour continuer cette recension, nous nous sommes enfin assis devant la porte d'un petit café, à portée de la gare, où nous avons dressé le bilan rapide de cette journée.

Cent deux vieilles demeures intéressantes, au moins pour un détail intéressant, ont pu être repérées, et nous sommes loin d'avoir tout vu...

Qu'importé ! C'est un beau butin, ces cent deux inscriptions sur le plan de la ville, doublées d'autant de fiches signalétiques. Et pourtant, ce n'est sans doute pas le principal, parce que nous avons pu faire nombre de constatations, de petites découvertes d'un certain intérêt, et surtout parce que nous avons pu comprendre l'évolution architecturale de la prestigieuse petite cité depuis l'époque pré-romane jusqu'au XVIII^e siècle, et acquérir la certitude que tout cela est installé sur un solide substratum gallo-romain, dont de nombreux tambours de colonnes de marbre de modules différents précisent l'importance.

Ces tambours de colonnes, généralement utilisés comme « montoirs », ainsi qu'on témoigne les anneaux de fer fixés aux murs, à côté, où l'on attachait les chevaux, ce qui nous ramène à un temps où l'on allait plus souvent à cheval qu'en voiture ; ces tambours, dis-je, proviennent, sans nul doute, d'au moins deux édifices de proportions différentes. On les rencontre surtout dans la région comprise entre la rivière et le centre officiel de la ville, j'entends le groupe formé par les places de l'église, de la mairie et de la halle : c'est donc là qu'était la ville romaine.

La plupart des maisons qui se tassent aujourd'hui dans ce quartier délaissé, dont la rue « Bombe-Cul » occupait à peu près le milieu, sont ou franchement romanes ou de l'époque de transition entre le roman et le gothique. Les claveaux des portes y sont généralement en grès rouge de la Grésigne et les murs y sont surtout faits de moellons divers, sans unité, quelques-uns peut-être carolingiens, certains mérovingiens sans ombre de doute. Il semble que de pauvres gens se sont installés là, dans les ruines de la cité dévastée soit par les Arabes, soit par les Normands, et s'y sont fait des demeures quelconques avec les matériaux des édifices ruinés.

Dans le reste de la ville, nombre de superbes demeures du XIII^e siècle, du XIV^e surtout, ont, aux étages au-dessus des boutiques, des fenêtres de près d'un siècle plus jeunes. Pourquoi cette absence quasi générale des belles fenêtres géminées, ogivales, et cette surabondance de fenêtres à meneaux croisés ? Dans certains cas, comme dans le logis de Parisot de La Valette, on a l'impression d'être en présence d'un édifice dont la construction a été interrompue et reprise au moins deux fois et qui ne fut jamais entièrement achevé, puisque sa porte du XV^e siècle plaquée sur une façade du XIV^e, et qui est d'un fort élégant dessin, a ses pinacles bruts, attendant encore un sculpteur pour l'adornier des « choux » obligés, et que l'écu armorial qui la domine est resté à l'état de « table d'attente », comme disent les héraldistes,

Pourquoi ces arrêts, ces repentirs, ces reprises, ces parties inachevées que nous avons constatés avec surprise sur vingt logis différents ? Ont-ils été imposés par un souci exagéré de suivre la mode architecturale ? Ou bien dénoncent-ils l'action d'une crise formidable subie par la fortune de Saint-Antonin entre le milieu du XIV^e siècle et le début du XV^e ? ... Aux historiens de nous le dire.

Et comme aucun de ceux-là n'était à portée pour me répondre, je me laissais entraîner sur la pente de la rêverie, en regardant les légères vapeurs blanches qui montaient de l'Aveyron, pendant que la nuit s'emparait définitivement du ciel. J'évoquais les fantômes des diverses cités qui se sont superposées dans ce Saint-Antonin délicieux, dont j'étais si près de partir.

D'abord, se mirant dans les eaux vertes de la calme rivière, le municiple gallo-romain, dominé par les frontons de ses deux temples, dont les portiques s'ouvraient au levant, d'où vient la lumière et la joie de vivre. Puis, le gros bourg carlovingien, découronné de ses temples, à demi ruinés par les derniers envahisseurs des Gaules, Sarrasins ou Normands ; le port où vient aborder la barque miraculeuse, chargée des reliques du martyr Antonin, que guidaient deux aigles, blancs comme les cygnes et les lis... . Puis, avec ses portes à plein cintre et ses claires galeries vitrées, l'opulente, la somptueuse ville romaine où le donzel Archambaud fit construire son délicieux petit palais, auquel on ne connaît pas de rival, ville aux demeures toutes parées et comme fleuries de sculptures précieuses dont nous ayons pu retrouver quelques restes. Enfin, la cité industrielle et prospère des tisseurs et des marchands

des XIII^e et XIV^e siècles, aux innombrables boutiques encadrées de vastes arcades en tiers point, sobres de décor, mais dont la belle pierre grise fut taillée et arrimée avec tant d'art et de conscience, que les siècles ont passé sur elle sans y laisser leur marque, mais dont les fenêtres des étages supérieurs sont plus jeunes de toute une évolution de l'art gothique.

Le voyage, à l'aller, dans la gracieuse fraîcheur du lever du soleil avait été délicieux. Les arbres, dans leur chaude livrée automnale, vous donnaient l'impression de courir parmi des flots d'or et de pourpre. Certaines croupes de collines et de rochers, s'évasant en conque vers le bas, mêlaient au vert encore ferme des chênes des bouquets flamboyants d'érables-sycomores. J'étais ravi. Mais que le voyage de retour, dans la nuit, contrastait avec ces splendeurs matinales ! Dans l'obscurité intense de cette nuit sans lune, rien ne distrayait le regard que les sept étoiles géantes de la Grande Ourse, qui flamboyaient à notre droite. Or, comme mon œil s'y attachait, le souvenir me revint de certaines quittances militaires scellées par des chevaliers gascons, pendant les guerres anglaises, devant les murs de Saint-Antonin, et je me demandai s'il n'y avait pas des rapports entre les vieux parchemins et les ouvertures aux meneaux en croix qui nous avaient tant intrigués.

Comment il s'est révélé

C'est en lisant avec l'attention qu'il mérite le beau livre de Laplagne-Barris sur Les Sceaux gascons du moyen âge (Paris-Auch, 1878) que je compris que notre Saint-Antonin de Rouergue avait soutenu, au milieu du XIV^e siècle, un long siège, le plus long peut-être de la Guerre de Cent Ans dans le Sud-Ouest. Cela ressortait, non seulement de quelques allusions éparses, mais encore et surtout des quittances militaires qu'il a publiées ou analysées ; les voici toutes, classées par ordre chronologique :

Quittance scellée de ses gages donnée par Vésian de Lomagne, sire d'Astaffort, le 12 septembre 1352, « au camp, devant Saint-Antonin ». (L. c, p. 186.)

Quittance des Consuls de Montauban, délivrée le 7 mars 1353, « au siège devant Saint-Antonin, » d'une somme allouée par le comte d'Armagnac ». {p. 367.)

Quittance du sire de Vicmont, dont il est utile de connaître la teneur : « Sachent tut que nous Arnould Guillaume, sire de Tournecoupe, chevalier, avons eu et reçu de Jacques Lempereur, trésorier des guerres du Roy, nostre sire, par la main de Evain Dol, son lieutenant, pour don à nous faict par Mons. Jehan comte d'Armagnac, en récompense des. bons services que nous avons faict aud. seigneur en la guerre devant Saint-Antonin,... vingt-neuf livres tournoises, desquelles, etc.

A Toulouse, 4 avril 1353. » (p. 524.)

Quittance d'Arnaud de Lavedan, sire d'Andrest, chevalier « servant avec gens d'armes et de pied sous le comte d'Armagnac, au siège de Saint-Antonin », 10 juillet 1353. (p. 347.)

Quittance de quarante-quatre livres par Vésian de Lomagne, Sire de Jumat (Gimat) pour les bons et loyaux services faits audit seigneur tant devant le lieu de Saint-Antonin, comme ès parties de Gascogne », le 6 décembre 1353. (p. 184.)

Reçu scellé de 212 l. 6 s. t. délivré par Raymond de Provenquas, « servant en la compagnie du sire de Teiride, en une bataille faite pour ledit seigneur contre les ennemis dud. (seigneur d'Armagnac) qui lors estoient en lieu de Saint-Antonin », le 18 juillet 1354. (p. 462.)

Le même ouvrage m'apprit, eu outre, que Arnaud de Villemur, capitaine du bailliage des Montagnes d'Auvergne, était « en 1353, au long siège de Saint-Antonin » (l. c, p. 531), et aussi que « Hugues, sire de Cardaillac et de Bioule ... fut tué, l'an 1353, au siège de Saint-Antonin de Rouergue » (p. 242), et, enfin, que Bertrand de Terride, vicomte de Gimois, en 1353, prit part au siège de Saint-Antonin, et que, après la prise de la ville, il en « fut nommé capitaine, et la défendit victorieusement contre les Anglais ». (p. 189.)

Quand le groupement de ces quittances et de ces mentions fut terminé, je ne pus me défendre de dire, comme jadis Vertot : « Mon Siège est fait ! ... » Pourtant, que de recherches restaient à tenter, à mener à bonne fin, avant que ce siège de Saint-Antonin, qui m'était ainsi révélé, fût assez dégagé des incertitudes qui l'environnaient pour pouvoir prétendre à la place qui lui revient dans l'histoire de la Guerre de Cent Ans et dans celle d'une ville qui comptait deux autres sièges déjà !

En Tarn-et-Garonne, il était inconnu

Bien sûr, désormais, du fait, je m'empressais de recourir aux publications des érudits qui se sont spécialement attachés "à l'histoire de Saint-Antonin et du Tarn-et-Garonne, bien persuadé que j'y trouverais toutes les précisions désirables. Mon espoir fut complètement déçu.

Le plus ancien de tous, Alexandre du Mège, ne fait pas la moindre allusion à ce siège dans les pages, intéressantes pourtant, qu'il a consacrées, à notre ville dans son Voyage archéologique et littéraire dans le département de Tarn-et-Garonne. Trutat et Dumas de Raully gardent le même silence. Et pourtant le premier avait force raisons personnelles pour ne pas négliger ce qui pouvait donner un peu de lustre au passé d'une ville à laquelle tant de liens le rattachaient, et le second avait étudié et publié une longue série de documents sur Saint-Antonin pendant les Guerres anglaises. L'abbé Vaissières, lui-même, n'a pas fait une simple allusion à « la guerre devant Saint-Antonin » dans son livre sur les légendes et l'histoire de sa ville natale.

François Moulenq, dont j'espérais un peu mieux, n'a peut-être pas ignoré cet événement ; mais il s'est borné, dans ses si précieux Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne, (t. II, p. 425) à ces quatre lignes de sèche chronologie, dont il est fort difficile de faire usage pratique : « Saint-Antonin, déjà livré, en 1345, par les habitants aux Anglais, qui l'occupèrent aussi en 1352 et en 1354, leur fut définitivement abandonné par le traité de Brétigny ».

Plus précis, M. Latouche s'est pourtant borné à écrire qu'en 1351, Saint-Antonin fut pris par « les Anglais, puis repris en 1353 par les Français ».

Pour qui pèse la valeur des mots, cette simple mention en dit déjà bien long, car, si la ville fut reprise par les Français aux Anglais, qui l'occupaient depuis deux ans, c'est qu'il y avait eu résistance et lutte. Cela nous ramène à la guerre devant Saint-Antonin », si expressément désignée par les titres scellés énumérés plus haut. Même les dates concordent à peu près avec celles que nous connaissons déjà ; pourtant, il semble bien que le « long siège » précisé par Laplagne-Barris, reste insoupçonné. Il est vrai que le charmant petit livre de M. Latouche n'a pas l'intention d'être l'histoire de Saint-Antonin ; c'est un simple recueil de textes sur cette histoire, et ce recueil est fort précieux. Toutefois, M. Latouche a implicitement reconnu le fait qui nous intéresse ; mais, seul à notre connaissance, M. l'abbé Galabert Ta expressément désigné, très incidemment d'ailleurs ; voici ses paroles : « Le 31 juillet 1353, le comte d'Armagnac, à la suite du siège de Saint-Antonin contre les Anglais, résidait in campis prope Feneyrolas ; « il y accordait aux habitants d'Albi une remise à « cause de ce qu'ils avaient souffert pendant que les « Anglais occupaient Saint-Antonin ». (Bulletin « archéologique de Tarn-et-Garonne, 1887, p. 289.)

Ce qu'en disait la tradition

Souvent il arrive que la tradition parle, alors que les historiens se taisent. Il n'en serait pas ainsi pour le long siège de Saint-Antonin, ou du moins, s'il a eu sa tradition, ce qui est vraisemblable, aucun écho n'en est venu jusqu'à nous. Pourtant, il semble bien que, vers le milieu du siècle dernier, il en subsistait une sur le gracieux accueil qui fut fait aux troupes du roi d'Angleterre par les bourgeois de notre ville. Voici le texte sur lequel je m'appuie : je l'ai tiré d'un livre assez peu connu d'Eugène Trutat : Le Midi pittoresque (Tours, in-4°. 1889, p.

229): « Mais les Anglais ne trouvèrent pas toujours tant de difficultés, car, en 1351 (sic), les consuls « devaient demander au roi des lettres d'amnistie. « Si l'on en croit la tradition, la résistance fut « certain jour à peine organisée ; les Anglais se présentèrent devant la ville, et leur troupe était composée de si beaux cavaliers que les femmes de Saint-Antonin leur ouvrirent les portes de la ville. »

Pourquoi Saint-Antonin? fit-il bon accueil aux troupes anglaises ?

Il est aisé de répondre à cette question, car M. Molinier y a répondu d'avance pour nous, à propos de la campagne de Derby en 1345 ; nous n'avons qu'à reproduire ses paroles : « Arrêter les progrès de l'ennemi était d'autant plus difficile pour les chefs français qu'une grande partie du pays était plus anglais que français. Beaucoup plus respectueuse des privilèges municipaux, moins tracassière et moins tyrannique que l'administration française, celle des rois d'Angleterre avait laissé d'excellents souvenirs en Gascogne, et les Français y étaient en général détestés. Aussi la plupart des villes ouvraient-elles leurs portes à Derby ; « les garnisons françaises sont chassées par les « bourgeois et obligées de s'enfermer dans les citadelles ; chaque ville nouvelle soumise est comblée par le vainqueur de privilèges et d'honneurs. A vrai dire, les avertissements n'avaient pas manqué à cet égard au roi de France ; dans la déposition faite devant le Parlement par un aventurier saintongeais, condamné à mort en mai 1345, nous trouvons le passage suivant ;

« Mais il savait bien que au païs de Gascoigne avoit plutiერთ baillis, prévôt et sergens du Roy no. sire, que ne se portaient duement, mais prêta noient sut let gens du pays autrement que ils ne deussent, dont le peuple se douloit moult, et que « l'on disait communément au païs que, se le roy « d'Angleterre ou aucun de son sanc venaient au païs, que plusieurs villes et chasteaulz subyes du Roy nos. se retourneraient pour devers lui et de « sa partie ». (Chronique normande, p. 228.) Cet avertissement, continue M. Molinier, ne fut pas « sans doute le seul, mais la Cour de France n'en tint compte, et aussitôt que parurent les Anglais, « la plupart des villes se soumirent sans résistance. » (Histoire de Languedoc, t. IX, p. 586, note.) Quelques pages plus loin (p. 600), dom Vaissette donne, sans y prétendre, une preuve toute locale de l'intensité des sentiments anti-français si bien mis en lumière par M. Molinier : « Les Anglais se rendirent maîtres de Mirabel et de Réalville, antérieurement au mois de mars, 1346, favorisés par plusieurs gentils hommes du Quercy et de l'Albigeois qui étaient d'intelligence avec eux, entre autres Arnaud, vicomte de Monclar, chevalier, Pilfort de Montdragou, Bertrand de la Mote et Hugues de Barbasan, damoiseaux ...»

Première occupation de Saint-Antonin par les Anglais, en 1344.

Avant de pousser notre enquête plus avant et de consulter des historiens mieux informés, arrêtons-nous à la sèche note de Moulenq mentionnant une première occupation de notre cité par les Anglais en 1345.

L'auteur des Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne avait puisé ce renseignement dans les Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue de Bosc ; or, Bosc avait été victime d'une erreur. Comme la démontré lumineusement Mr Molinier (Hist. Lang., t. IX, p 647, note 3,) il avait mal lu la date d'une lettre de rémission, dont il sera fait état plus loin, qui ne fut octroyée que dix ans plus tard aux gens de Saint-Antonin.

Les erreurs ont la vie dure, c'est là leur moindre défaut, car le principal est de fausser un grand nombre de travaux : c'est le cas pour celle-ci, qui s'est propagée, aggravée, amplifiée de proche en proche dans tous les écrits sur Saint-Antonin et sur la région entière. Mais ce qu'elle a de vraiment exceptionnel, — on est tenté de dire d'admirable, — c'est que le fait imaginaire qu'elle rapporte se trouve concorder, à un an près, avec un fait d'une réalité absolue, prouvé par de curieux documents dont l'authenticité est indiscutable. L'aventure n'est certes pas banale ; et, grâce à elle, l'histoire de Saint-Antonin s'enrichit d'un épisode nouveau, qui

pourrait fort bien se rattacher à la vieille tradition dont nous venons d'enregistrer le dernier écho peut-être.

Un important dossier du fond» d'Armagnac aux Archives départementales de Tarn-et-Garonne (A, 256), sur lequel M. Faucher a bien voulu attirer mon attention, et dont nous n'avions pas compris, au premier abord, l'exceptionnel intérêt, nous apprend que la ville de Saint-Antonin fut occupée une première fois par les Anglais, qui s'y maintinrent pendant environ neuf mois de l'an 1344-1345. C'est le procès-verbal de l'enquête du Juge royal de Saint-Affrique et Sauveterre, Guillaume Gragnol, sur les services rendus par un certain Guillaume Ruffet à la cause royale, faite sur l'ordre du comte d'Armagnac, dont la lettre, qui nous renseigne avec précision sur l'ensemble des faits, est datée de 1354, c'est-à-dire de l'année même où prit fin le Grand Siège de Saint-Antonin, et cette rencontre, purement fortuite, nous avait fait prendre le change, et attribuer à ce siège des faits antérieurs de dix années. Ceci confessé, penchons-nous attentivement sur le procès-verbal pour en extraire tout ce qui se rapporte à notre sujet.

De la lettre du comte d'Armagnac et des dépositions des témoins il résulte, d'abord, que Ruffet, riche bourgeois lettré de Saint-Antonin, où il possédait un bel immeuble, bien pourvu de provisions de toute nature, de meubles et même de livres, occupait les fonctions de garde du sceau royal en la sénéchaussée de Rouergue. Homme entreprenant, énergique et fort entendu aux affaires, quand se produisit la poussée anglaise qui prépara la célèbre campagne de Henri de Lancastre, comte de Derby, il fut chargé de ravitailler les hommes d'armes au service du roi et de transmettre au trésorier de guerre les sommes mises à sa disposition par la Monnaie royale de Figeac. Un dos témoins entendus, Guillaume Treille, notaire royal, raconte, dans sa déposition, comment maître Huilet, suivi de neuf hommes d'armes, dont trois à cheval, était venu devant Saint-Antonin, qui était alors aux mains des Anglais, ou, avec le comte d'Armagnac, au camp de Puylaroque, et y avait servi, comme il a été dit, pendant neuf mois, sans autres gages que son entretien et une somme de mille livres tournoises qui lui fut accordée l'an du Seigneur mille trois cent quarante-quatre, mais dont il ne put jamais toucher le moindre maravedis. Ce n'est pas tout, car, ajoute le même témoin, après le départ des Anglais, Ruffet dut se transporter à Saint-Antonin, avec vingt hommes d'armes à cheval et cinquante gens de pied, pour remettre la ville sous l'autorité royale, garder la forteresse (?) (Fortalicia), ainsi que la tour royale. Cette tour avait été incendiée par les Anglais, il la fit réparer. Cette nouvelle mission dura sept mois et ne fut pas mieux rétribuée que la précédente. Ce n'est pas tout, car Guillaume Ruffet s'était plaint du pillage de sa propre maison pendant l'occupation anglaise, et avait estimé ses pertes personnelles à la somme, considérable pour le temps, de 1.500 écus d'or. Un de ses concitoyens notables, « Bernardies de Caussenille de sancto Anthonino », vint confirmer ses dires. Il déclara que, au temps de l'occupation anglaise, Guillaume Ruffet avait dans sa maison des livres en grande quantité, il ne savait d'ailleurs lesquels, du blé et du vin en grande quantité, puisqu'il avait dans ses caves quatre cents setiers de vin, que sa maison était fournie de lits et d'autres meubles plus qu'aucune autre de Saint-Antonin, et qu'il avait vu lui-même les bijoux et les vases d'argent qui s'y trouvaient, parmi lesquels il y avait eux grands plats et autres vases de diverses formes, tant dorés que non dorés, « pesant environ cinquante marcs en tout » (cinquante marcs représentent un peu plus de douze kilogrammes), et tout cela : argenterie, bijoux, cave, grenier, mobilier, bibliothèque, tout avait été détruit ou pillé pendant que Guillaume Ruffet se dépensait pour la cause française. Fut-il payé de ses peines, compensé de ses pertes, récompensé de son zèle ? Nous l'ignorons, parce que son dossier ne nous est pas parvenu en entier.

Revenons maintenant au Grand Siège de 1352-1354, dont la plainte de maître Guillaume Ruffet nous avait quelque peu détournés.

De la grande émotion causée en Rouergue par l'entrée des Anglais à Saint-Antonin Récit du Baron de Gaujal

Surpris par l'ignorance ou le dédain, chez les érudits locaux, d'un événement dont les quittances délivrées à Jacques Lempereur, « trésorier des guerres du roi », ou à son lieutenant Evain Dol, dénotent assez l'importance, j'ai voulu savoir si les historiens régionaux n'en étaient pas mieux informés, et, comme Saint-Antonin, placé à l'extrême limite du Bas-Quercy, appartenait en réalité aux basses-marches du Rouergue, c'est à ceux de cette province qu'il convenait de recourir tout d'abord.

J'ouvris donc l'Essai sur le Rouergue de Marc-Antoine-François, baron de Gaujal, et je fus vite convaincu que, lui du moins, était assez bien renseigné pour pouvoir me fournir au moins une partie des renseignements désirés. Son récit n'est pas exempt d'erreurs, comme on le verra dans la suite ; mais il s'y trouve certaines vues générales dont il faut tenir grand compte. Voici ce récit.

« Peu de temps après que la famille d'Armagnac fut en possession de Rodez, le Rouergue passa pour quelques années sous une domination étrangère, avec la province de Guyenne dont il faisait partie. Les Anglais, qui nous faisaient depuis longtemps la guerre en Flandre, vinrent tout d'un coup attaquer l'autre extrémité de la France. Ils pénétrèrent, en 1351, dans la basse-marche du Rouergue, et s'emparèrent de Saint-Antonin et de quelques châteaux. Il n'en fallait pas tant pour jeter l'alarme dans un petit pays comme le Rouergue. » (Essai, t. 1, p. 186.)

Nous rencontrerons des constatations analogues chez tous les historiens des provinces voisines, mais aucun ne s'est attaché à marquer la terrible impression que produisit la mainmise des Anglais sur la ville de Saint-Antonin ; Gaujal l'a fait avec soin et précision, aussi continuerai-je à reproduire son récit.

« Qu'on se figure un peuple peu aguerri, dépourvu d'armes, de machines, de soldats, dans une province qui ne fut presque jamais le théâtre d'une guerre sérieuse, et qui n'avait pour toutes fortifications à opposer à un ennemi formidable que quelques bourgades entièrement démantelées. Une consternation générale se répandit partout. Les timides habitants des campagnes se précipitaient en foule dans les villes, croyant y trouver un asile et des défenseurs ; mais, réfléchissant, bientôt, sur le peu de sûreté qu'il y avait dans l'enceinte de quelques faibles murailles, que des guerriers comme les Anglais auraient franchies dès le premier abord, ils s'enfuyaient dans les bois ou sur les montagnes, laissant à l'abandon leurs propriétés, leurs denrées, leurs troupeaux et tout ce qu'ils avaient de plus précieux. Cependant ceux qui étaient chargés des affaires publiques, dans la ville, exhortaient leurs concitoyens à se fortifier, à organiser une garde.

« Aussitôt les habitants de Rodez, de Villefranche, de Millau, de Najac, de Marcillac s'empressèrent de construire ou de réparer leurs murailles, et de s'entourer de tous les moyens de défense que leur suggéra la crainte d'un ennemi puissant. Les habitants de Rodez se mirent tous sans distinction à réparer les murs de leur ville. Le 28 septembre 1351, l'évêque Raymond d'Aigre-feuille expédia d'Orlhaguet, où il se trouvait alors en cours de visite, des lettres qui enjoignaient à tous les citoyens de la Cité d'y contribuer sans que personne pût s'en rendre exempt. Le comte donna en même temps à ses vassaux du Bourg de Rodez les mêmes ordres que l'évêque avait donnés aux siens dans la Cité : Il écrivit de Grandselve à ses officiers de faire estimer les maisons qui étaient bâties sur les murs et de les faire démolir pour les fortifications, n (l. c. 187-188.)

Ici, je suis forcé d'abrégé, Gaujal s'étendant un peu trop longuement, pour notre objet, sur les travaux de défense qui furent exécutés dans les principales villes du Rouergue, sous le coup de l'émotion produite par l'entrée des Anglais dans Saint-Antonin.

Le plus urgent, en somme, pour la défense du Rouergue était de reprendre à l'ennemi le poste dont il s'était emparé et de le refouler vers Bordeaux. C'est la tâche à laquelle le comte

d'Armagnac se voua : il y réussit assez mal, d'ailleurs, comme nous l'apprendront des historiens mieux informés.

Avant de les consulter, pourtant, notons soigneusement que Gaujal constate (l. c , p. 199) que les habitants de Saint-Antonin avaient refusé de se soumettre au représentant du roi de France, et que cette persistance fit que les Anglais se soutinrent plus longtemps dans la basse-marche du Rouergue. »

La première partie du siège, d'après Guillaume Lacoste.

L'auteur de l'Histoire générale de la province de Quercy, Guillaume Lacoste, quoique aussi peu sûr des dates, est mieux au courant des faits que le baron de Gaujal. Laissons-le donc parler à son tour, remettant à plus tard le soin de vérifier l'exactitude de ses dires.

Il précise, tout d'abord, que « les insulaires, sans aucun égard pour la trêve, se rendirent maîtres, en 1352, de Lafrançaise, d'où ils comptaient se diriger vers Toulouse ; mais que, ayant changé d'avis, ils se portèrent sur Saint-Antonin, qu'ils prirent, et d'où ils menacèrent l'Albigeois d'une « invasion. » Nous montrerons un peu plus loin que les gens d'Albi et ceux de Cordes s'imposèrent, sous l'effet de cette menace, d'importants travaux de défense dont il reste des preuves financières. En réalité, l'émotion causée par la présence des Anglais à Saint-Antonin ne fut pas moins vive en Albigeois qu'en Rouergue.

« Au mois de novembre 1352, continue Lacoste, le roi Jean nomma le comte d'Armagnac lieutenant dans le Languedoc. Celui-ci rassembla une armée à Castelsarrasin, au commencement de février 1353, pour aller faire le siège de Saint-Antonin.

« Arnaud de La Vie, vicomte de Villeneuve, servait sous lui, à la tête d'une compagnie de quelques gens qui lui appartenaient. Le comte d'Armagnac, voyant que la place lui offrait une sérieuse résistance, et étant appelé ailleurs par les affaires de sa lieutenance, confia la continuation du siège au maréchal de son armée et se rendit à Najac, où il convoqua les communes du Bas-ci Languedoc, pour leur demander un subside. De retour devant Saint-Antonin, il ne tarda pas à lever le siège de cette place, à la suite d'une nouvelle trêve conclue entre les deux rois par l'initiative du cardinal de Bologne et qui devait durer jusqu'au mois de juillet. » (Lacoste, Hist. gén. du Quercy, t. III, p. 143.)

Comme Gaujal, Lacoste, ayant bien commencé, finit assez mal, puisque le siège ne fut pas levé ainsi qu'il le croyait; d'ailleurs, il n'en parle plus et passe à d'autres événements. Par bonheur, les historiens de l'Agenais et de la Gascogne ont assez longuement parlé du siège de Saint-Antonin, qu'ont si profondément ignoré leurs collègues montalbanais. C'est que les Gascons des deux partis s'y employèrent de leur mieux ; c'est aussi parce que l'importance de cette si longue opération militaire fut trop considérable pour n'avoir pas de répercussions jusque dans les provinces dont les Monlezun, les Samazeuilh et les Jules Andrieu ont exploré les annales. C'est donc à leurs livres que nous allons avoir recours.

Discussion des dates

Avant de les ouvrir, il importe essentiellement, pourtant, de vérifier avec soin les dates que nous avons trouvées dans Lacoste, et que Monlezun a reproduites fidèlement. Il n'est pas de bonne histoire sans chronologie exacte ; celle de nos historiens est facile à contrôler et à rectifier, grâce aux titres scellés que nous avons passés en revue au début de cette étude, car les dates qu'ils portent ne se prêtent à aucune discussion.

Prenons les deux quittances que Vesian de Lomegno, sire d'Astaffort, a scellées de son sceau, « au camp devant Saint-Antonin », les 12 septembre 1352 et 14 juillet 1353 ; puis raisonnons sur la première.

Puisque le sire d'Astaffort recevait la rémunération de ses services le 12 septembre 1352, c'est, de toute évidence, que ces services étaient antérieurs à cette date; c'est, par conséquent, que les opérations militaires pour réduire Saint-Antonin étaient commencées depuis quelque

temps ; d'où il résulte que ce fut au début de février 1352, et non 1353 comme l'a écrit Lacoste copiant dom Vaissette, que le comte d'Armagnac avait réuni son ost à Castelsarrasin. C'est, par conséquent, au mois de novembre 1351, et non pas 1352, que ce seigneur avait été investi de la lieutenance du Languedoc. De même, nous sommes forcés de reculer d'une année la date de la convocation des Etats du Bas Languedoc à Najac. Or, la date du 15 mars 1352, ainsi établie, est confirmée par Bruneau Duran, dans sa remarquable étude sur le château de Najac. (Revue archéol. du Midi, t. I, p. 13.)

Je ne veux pas rechercher la source où Duran avait puisé ses renseignements, mais l'exactitude de ceux-ci est facile à démontrer. Si, en effet, on arguait qu'il a été victime d'une confusion provenant de ce qu'il aurait confondu une année selon le vieux style avec une année selon le nouveau, il serait aisé de faire voir qu'il n'en est rien, en s'appuyant sur la date du 12 septembre 1352, inscrite sur la quittance du sire d'Astaffort, parce que cette date ne saurait être influencée par celle de Pâques, qui, cette année-là, tombait le 8 avril. Le mois de février précédent appartenait donc, suivant le vieux style à l'année 1351, de sorte que, suivant la façon de compter les années de Lacoste, ce serait en février 1351 (n. s.) que le comte d'Armagnac aurait réuni ses troupes à Castelsarrasin, pour reconquérir cette ville, qui ne devait ouvrir ses portes à l'ennemi que sept ou huit mois plus tard ! Inutile d'insister, je pense. D'ailleurs, la marche des événements rapportés par Monlezun, l'historien delà Gascogne, concorde absolument avec celles que nous venons d'établir. Il importe donc de le laisser parler à son jour, car il nous donnera des détails sur les péripéties du siège qu'ont également ignorées de Gaujal et Lacoste ; je couperai pourtant, dans son récit, ce que nous ont déjà appris ces derniers.

Comment Gaston Phébus profita du siège de Saint-Antonin pour envahir les États du comte d'Armagnac

Voici donc le récit du chanoine Monlezun, le terne mais consciencieux historien de la Gascogne:

« ... Mais le siège (de Saint-Antonin) traînant en longueur, le comte d'Armagnac en laissa la conduite à Bernard Arnaud de Preissac, maréchal chef de son armée, et se rendit à Najac, où il avait convoqué les communes du Languedoc.

« Après avoir obtenu des subsides, qu'on n'accorda que sous certaines réserves, il retourna devant Saint-Antonin ; mais, tandis qu'il pressait la place avec une nouvelle vigueur, Gaston Phœbus, au mépris de son serment, fait attaquer « l'Armagnac par quelques-uns de ses barons ». Ceux-ci, ayant secrètement réuni, à Aire, un corps de 300 chevaux et de 2.000 hommes, tombèrent à l'improviste sur les villes voisines et y portèrent le ravage et la mort. Clément V, le médiateur et le garant de la dernière trêve entre les deux comtes rivaux, venait de descendre dans la tombe (6 décembre 1352) ; mais son successeur, Innocent VI, héritier de sa politique, agit auprès du comte de Foix, qui rappela ses vassaux. (Hist. de la Gascogne, t. III, p. 311-312).

En quelle mesure cette invasion de l'Armagnac par les gens de Gaston Phœbus influa-t-elle sur la marche du siège ? Nous l'ignorons ; mais nous saurons désormais qu'il durait encore quand survint la trêve de 1353.

Cette trêve semble marquer la fin d'une première campagne dont les opérations étaient conduites par un maréchal de l'Ost dont le chanoine Monlezun nous a révélé le nom ; c'était Bernard-Arnaud de Preissac, un des nombreux vassaux du comte d'Armagnac, dont il était quelque peu parent.

Avant d'aborder la seconde période du long siège de Saint-Antonin, faisons connaître de notre mieux, et autant que le permet la rareté des documents contemporains, les généraux qui échouèrent si longtemps devant les murs de l'indomptable cité.

Du comte d'Armagnac et des maréchaux de son Ost devant Saint-Antonin

Et tout d'abord, leur chef suprême, le « lieutenant pour le roi en tout le pays de Languedoc », Jean, premier du nom, comte d'Armagnac, de Fezensac et de Rouergue, un homme de bonne volonté, un administrateur, mais l'opposé d'un grand capitaine.

Sa carrière militaire compta trois notables défaites et pas une seule victoire.

En 1332-1333, il accompagna en Italie le connétable Raoul de Brienne pour secourir le roi de Bohême, Jean de Luxembourg ; fait prisonnier au siège de Feriare, il dut payer une rançon de 20.000 florins d'or.

En 1349, il servait dans le royaume de Naples, contre le voïvode Etienne de Transylvanie, pour la reine Jeanne et Louis de Tarente, son époux ; fait prisonnier le 6 juin, il ne recouvra sa liberté que l'année suivante.

S'étant décidé, après le traité de Brétigny, à vider par les armes sa traditionnelle querelle avec le comte de Foix, il livra la célèbre bataille de Launac (5 décembre 1362,) qui se termina par une sanglante défaite. Prisonnier une fois de plus, il ne put se racheter qu'en payant une rançon formidable.

De fait, et bien qu'il eût servi le roi de France en Artois (1340) avec quarante-deux bannières sous ses ordres, et qu'il se fût trouvé au siège d'Amiens, Jean d'Armagnac n'était rien moins qu'un chef d'armées. C'était un bon administrateur, un homme très entendu aux affaires : aussi remplit-il avec honneur, sinon avec éclat, les charges de gouverneur, d'abord, puis de lieutenant-général du Languedoc ; et, comme tel, il parcourait inlassablement la province, obtenant des subsides pour la guerre, vendant des lettres de rémission dont l'argent servait à la guerre aussi, car ce n'est qu'à prix d'or, bien souvent, qu'il obtenait la reddition de certaines places trop bien défendues.

Quand on a tant de graves questions à traiter, quand on doit décider les populations à payer des impôts supplémentaires fort lourds, et amnistier des criminels, pourvu qu'ils s'engagent à servir définitivement dans les armées royales, à arrêter des poursuites contre les changeurs — les banquiers d'alors, — en leur faisant verser des sommes formidables dans les caisses du Trésor, à régler cent choses diverses, à arrêter l'exportation du blé, comment s'asteindre à mener des armées, à diriger les opérations si compliquées d'un siège, à lancer les assauts, à faire construire des machines, des châteaux roulants plus hauts que les remparts à forcer, à réunir l'immense quantité de bois qu'exigeaient ces machines, ces châteaux, et les planchers sur lesquels on les faisait avancer comme sur des rails, à ravitailler le camp, à y maintenir l'ordre et la discipline ? Aussi faut-il réduire à leur valeur réelle les termes employés par les vieux historiens, quand ils écrivent : « Le comte d'Armagnac entreprit le siège de Saint-Antonin ... Un tel servit sous ses ordres, » etc. En réalité, cela veut dire que le comte, ayant senti la nécessité d'enlever cette place à l'ennemi, réunit, une armée en conséquence et qu'il la mit sous les ordres d'un général, d'un maréchal de l'Ost, comme on disait alors, chargé des opérations du siège.

Peut-être bien, comme il s'agissait d'une place de son comté de Rouergue, dont elle était la clef, vint-il présider à la première attaque, pensant qu'elle serait décisive et qu'il en aurait la gloire ; mais, dès qu'il comprit sa méprise, il s'en fut à Najac, où l'appelaient les affaires de sa lieutenance et laissa au maréchal la conduite des opérations. De loin en loin, il vint au camp, « sous les tentes devant Saint-Antonin », pour se rendre compte de leur marche sans cesser d'expédier les affaires courantes, peut-être dans l'espoir d'assister à la reddition ou à la chute de la place ..., et ces affaires réglées, cet espoir déçu, il courait vers un autre point de la province où sa présence était nécessaire.

Le premier des maréchaux de l'ost devant Saint-Antonin fut, semble-t-il, Raymond-Arnaud de Preissac ; c'est lui, du moins, qui commanda seul quand le Comte fut parti pour Najac.

Nous possédons fort peu de renseignements sur lui. Laplagne-Barris (Sceaux Gascons 460) n'a connu qu'une seule quittance scellée de lui. Elle est datée du 7 septembre 1349 ; le

sire de Preissac servait alors avec neuf écuyers, quatorze sergents lanciers et six arbalétriers de pied « es guerres de Gascogne, sous le gouvernement de Rev. Père en Dieu Guillaume, archevêque d'Auch ». Les Documents historiques de François Moulenq (t. IV, pp. 218 et 234) nous apprennent qu'il était seigneur de Coutures et de Marignac, et nous révèlent son testament (15 octobre 1367), par lequel il légua aux quatre ordres mendiants l'ensemble de ses biens. Sa famille était issue des comtes de Fézèzac; elle avait poussé une de ses branches en Guyenne, qui fut celle des Soudans do Latrau. Notre maréchal était donc cousin, plus ou moins proche, du célèbre Arnaud-Bertrand de Preissac, Soudan de Latrau, qui servit avec éclat sous les rois d'Angleterre, auxquels il fut toujours fidèle : constance bien rare en ces temps si troublés. Froissart le cite parmi les gens d'armes qui, à Poitiers, le 29 septembre 1356, firent sur les restes de l'armée française la charge furieuse qui termina la bataille par la prise du roi Jean le Bon.

En lisant le récit du méticuleux Guillaume Lacoste, nous avons appris la présence devant Saint-Antonin, dès le début du siège, d'Arnaud de La Vie, vicomte de Villemur. C'était, un des très grands personnages du Bas-Quercy, car il était petit neveu du pape Jean XXII, et neveu de Hugues de Gardailiac, qui ne devait pas tarder à trouver la mort devant la ville assiégée. C'était un des capitaines les plus dévoués du comte d'Armagnac, qui, dès 1342, avait récompensé ses services en érigeant sa terre de Villemur en vicomte. Le renseignement vient de Lacoste (Histoire du Quercy, III, 82.)

Arnaud de La Vie était, en 1345, au nombre des vaillants qui tentèrent d'empêcher les troupes de Derby de passer la Dordogne à Bergerac. Froissart n'a pas marchandé ses éloges à ceux qui furent à cette rude affaire. « Et combattirent, dit-il, les seigneurs français et anglais par grande vaillance, main à main ; là ne se pouvoit chevalerie et bachelerie celer. »

Au mois d'octobre suivant, le vicomte de Villemur se trouvait à la sanglante défaite d'Auberoche, qui coûta trois mille hommes, tués ou prisonniers, à l'armée française, que commandait un autre Gascon, le comte de Lille. (Lacoste, III, 106.)

En 1346, il servait, aux gages du duc de Normandie, au mémorable siège d'Aiguillon ; ce qui lui valut des lettres d'Etat, raconte le bon Lacoste, qui a négligé d'apprendre à ses lecteurs qu'on appelait ainsi les lettres par lesquelles le roi suspendait les procédures intentées contre des nobles pendant qu'ils servaient dans ses armées ou qu'ils étaient en mission par ses ordres, de sorte que ceux qui en bénéficiaient devenaient en quelque sorte esclaves du souverain, car, s'ils abandonnaient ses armées, ils retombaient automatiquement entre les griffes des magistrats. Ainsi, lorsque le candide historien croit faire honneur au vicomte en signalant les lettres d'Etat qui lui avaient été accordées, il nous révèle ingénument qu'il était sous le coup de poursuites judiciaires concernant des faits assez graves pour que le roi lui-même ait dû intervenir pour le sauver. Si, d'ailleurs, Lacoste ne se trompe pas, ce seraient là les plus anciennes lettres d'Etat connues, puisque les manuels de diplomatie affirment qu'il n'en avait pas été fait usage avant 1383.

Arnaud de La Vie fut longtemps capitaine du bailliage des Montagnes d'Auvergne. Il servait encore en 1369 sous les ordres du duc d'Anjou avec cinquante hommes d'armes. Nous perdons sa trace après cette date.

Du Captal de Buch et des troupes du roi d'Angleterre qui s'étaient installées dans Saint-Antonin

Quels étaient les ennemis du roi de France qui s'étaient installés dans Saint-Antonin, d'où le comte d'Armagnac et ses capitaines dont nous avons esquissé la biographie s'efforçaient vainement de les expulser ?

Des Anglais ! répondent sans hésiter les historiens que nous avons déjà consultés, ainsi qu'on l'a vu. Eh bien ! il faut le dire bien haut, rien n'est moins certain.

Un exemple : cherchez dans un bon dictionnaire historique, celui de Lalanne, dont l'éloge n'est pas à faire, au mot Cocherai. Vous y lirez que c'est le lieu où, le 6 mai 1364, « du

Guesclin battit complètement les Anglais et les troupes du roi de Navarre, commandés par le célèbre captal de Buch, Jean de Grailly, qui y fut fait prisonnier. »

Ouvrez maintenant Froissart : il vous dira que, à l'approche de la bataille, le captal de Buch, ayant appris qu'il y avait beaucoup de Gascons dans l'armée française, dit dans son patois : « Cap de sent-Antoni ! Gatcous countro Gascous se fretaran ! » Et, de fait, dès le commencement de la bataille, il fut enlevé par trente chevaliers gascons; j'emprunte ce trait à dom Devienne. (Histoire de Bordeaux, t. I, p. 61), qui l'a reproduit en homme qui n'ignorait rien du parler gascon. D'autres ont reproduit aussi la boutade de Jean de Grailly mais avec des variantes importantes. Ainsi, dans l'édition Sauvage (t. I, p. 271) visée par Ribadieu, dans son Histoire de la Conquête de la Guyenne (p. 46), on lit : « Par le cap saint-Anthonin, Gascons contre Gascons se pourmèneront ! Et Siméon Luce a adopté la traduction en français du Nord : « Par le cap saint Antone Gascons contre Gascons s'éprouveront. » Pour un romaniste ce serait un beau thème à discussion ; pour ma part je crois pouvoir affirmer que, seul, dom Devienne a fait parler correctement dans sa langue le vaincu de Cocherel, et, aussi, que celui-ci jurait bien par le chef de Saint-Antonin, puisque les reliques de saint Antoine ne furent jamais célèbres dans notre région; les seules que les hagiographes connaissent se trouvant au cœur du Dauphiné. dans le monastère de Saint-Antoine, près de Saint-Marcelin ; je m'en rapporte au Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique, de Monseigneur Baudrillard (t. III, col, 733.)

Mais revenons à ces gens de guerre qui servaient la cause du roi d'Angleterre, et relisons ce qu'en dit Froissart, dont il serait imprudent de repousser le témoignage : « Quoique ces gens fissent guerre d'Anglois, petit y en a voit de la nation d'Angleterre, mais étoient Gascons, Bretons, Allemans, Foixois (Ariégeois), Béarnois et Armagnacs » (t. II, p. 465), Enfin, Georges Thalim a formellement constaté que, dans notre région, « les occupations anglaises n'entraînèrent pas un renouvellement du personnel : il n'y eut pas d'invasion étrangère. Les représentants du roi eux-mêmes, les sénéchaux, les lieutenants; les chefs militaires de tout rang, furent également pris dans le pays. On resta donc Agenais, Gascon ; ni les mœurs ni les usages ne furent modifiés ; une seule chose variait : le nom du maître dans la formule des hommages. » (Revue de l'Agenais, 1897, p. 263.)

Or, grâce au chroniqueur biterrois Mascaro, que nous a révélé M. Molinier, (Hist. Lang. t. IX, p. 641), nous savons que les troupes anglaises de Saint-Antonin étaient commandées par un des capitaines les plus valeureux du siècle, Jean de Grailly, le célèbre Captal de Buch, qui était bien un Gascon authentique, et on aura certainement remarqué, en lisant plus haut un passage de Froissart, qu'il était resté fidèle à son parler natal, et aussi qu'il jurait volontiers par le chef de Saint-Antonin : pourquoi n'aurait-il pas pris cette habitude pendant son séjour dans là ville même où une barque mystérieuse, guidée par des aigles blancs, avait apporté, certaine nuit, « lo cap de sent Antoni ? » La rencontre peut être fortuite, elle n'en reste pas moins impressionnante.

Jean de Grailly, captal de Buch, second fils de Jean II de Grailly et de Blanche de Foix, fut un des plus redoutables adversaires du roi de France, un des rares soutiens indéfectibles de la cause anglaise. Il était comte de Bigorre et chevalier de l'ordre de la Jarretière.

Ce fut un des chevaliers gascons qui contribuèrent le plus efficacement au succès de la bataille de Poitiers, et, depuis cette mémorable victoire, il ne déposa guère les armes, sauf pendant ses périodes de captivité, car il fut deux fois vaincu, d'abord à Cocherel, par Du Guesclin (1364), ensuite à Soubise, par Yvain de Galles (1372). La première fois, il se libéra en payant une forte rançon ; la seconde fois, comme le roi Charles V exigeait qu'il prît l'engagement de ne plus porter les armes contre la France, il refusa d'accepter la liberté à un tel prix, et resta prisonnier dans la tour du Temple jusqu'à sa mort (1375). Charles V lui fit faire de magnifiques funérailles à Notre-Dame de Paris.

Un simple épisode de sa carrière, pour finir.

En 1358, Jean de Grailly revenait d'une campagne en Prusse avec son cousin le comte de Foix Gaston Phébus. Arrivés à Chalons-sur-Marne, ils apprirent que les habitants de Meaux,

aidés par les Factieux de Paris, assiégeaient dans une maison fortifiée de leur ville la duchesse de Normandie, femme du dauphin régent, avec un grand nombre d'autres dames qui s'y étaient réfugiées. Les deux cousins marchèrent aussitôt à leur secours avec soixante hommes de leur suite, et obligèrent les assiégeants à se retirer, après en avoir tué un grand nombre (Hist. de Lang., t. IX, p. 682). « Ils étoient plus de dix mille et les dames toutes seules ; nous les délivrâmes de ce péril, et il y eut morts des Jacques sur la place ou renversés aux champs plus de six mille, et onques depuis ne se rebellèrent », disait un des compagnons du Captal, le Bascot de Mauléon, à Froissart (t. II, p. 406). Une telle prouesse aurait obtenu les éloges des chevaliers de la Table ronde.

Tel était le capitaine qui présidait à la défense de Saint-Antonin.

Ce que coûta le siège de Saint-Antonin aux communes du Languedoc

Voici en quels termes dom Vaissette rapporte ce qui fut décidé à l'Assemblée de Najac touchant le siège de notre ville.

« Le comte commit, le 15 mars, la continuation du siège à Bermond (sic pour Raymond) Arnaud « de Pressac, maréchal de son ost, et aux autres généraux, et se rendit à Najac, en Rouergue, à trois lieues de Saint-Antonin, où il avoit convoqué les Communes de la Langue d'Oc, conjointement avec l'évêque de Vabres, réformateur général de cette province, dans le dessein de leur demander un subside pour la guerre.

Nous avons le procès-verbal de l'assemblée de la sénéchaussée de Beaucaire, à laquelle assistèrent les députés des villes de Montpellier, de Nîmes, le Puy, Alais, Lunel et Marvejols. Ils convinrent de faire au roi, au nom de toute la sénéchaussée; un don gratuit de quatre mille écus d'or à l'écu, à condition que ce prince ne lèveroit aucun autre subside dans le cours de l'année et sous quelques autres conditions que le comte d'Armagnac approuva par des lettres données à Najac, le 22 et le 23 mars de l'an 1352. » (Hist. de Lang., t. IX, p. 641).

M. Molinier, annotant ces lignes, remarque que les conditions du don gratuit étaient « les conditions ordinaires mises par les sujets du roi à l'octroi de tout nouveau subside, conditions que les commissaires acceptaient toujours quittes à ne pas s'y tenir exactement. En réalité, l'acceptation des conditions formulées par les députés réunis à Najac entraînaient des négociations assez compliquées dont un acte de l'évêque de Vabres, « réformateur de la province », nous permet d'entrevoir la complexité, car « les délégués durent aller au camp devant Saint-Antonin, devers le seigneur comte », puis à Cordes, « vers le seigneur évêque de Vabres », ce qui entraîna un supplément de dépenses que, après maints pourparlers, on décida de faire supporter par l'ensemble des « communautés, villes et paroisses de la sénéchaussée » (Hist. de Lang., t. X, col. 1069.)

Je continuerai à transcrire encore quelques lignes de dom Vaissette.

« La sénéchaussée de Carcassonne accorda, de son côté, au comte d'Armagnac pour le siège de Saint-Antonin, le 22 mars de cette année, dix sols par feu, payables en trois termes, ce qui montait à soixante-douze mille livres pour le corps de la sénéchaussée. Bertrand, évêque de Vabres, trouva cependant d'autres moyens pour avoir de l'argent, afin de fournir aux frais de cette expédition. Il augmenta entre autres, le 11 mai, moyennant une finance de quatre cents écus d'or, par l'autorité royale qui lui avait été confiée, le nombre des consuls de Nîmes jusqu'à six, et fit des règlements pour leur élection, que le roi confirma au mois de juin suivant. » (Ibid., t. IX, p. 642).

Enfin le Rouergue paya lui aussi un subside pour le même siège. Je n'en connais pas le montant, mais on ne saurait douter qu'il fût considérable, puisque l'abbé de Bonneval y contribua de soixante-sept écus d'or pour sa seule part (De Gaujal, t. I, p. 687),

Ainsi, le Rouergue et les deux sénéchaussées de Carcassonne et de Beaucaire durent s'imposer extraordinairement pour subvenir aux dépenses occasionnées par ce siège, si longtemps ignoré ; et ce ne fut même pas assez, puisque l'évêque de Vabres dut s'ingénier

pour trouver d'autres ressources, et qu'il vendit - c'est le mot - dans ce but, certaines faveurs aux villes qui surent y mettre le prix.

Les Arbalétriers de Beaucaire au siège de Saint-Antonin, et les troubles d'Uzès

Assuré que l'argent ne manquerait pas, le comte d'Armagnac songea tout d'abord à compléter l'armée du piège.

Rentré dans son camp, il commit « Raimond, seigneur de Laudun, pour aller chercher deux cents arbalétriers dans la sénéchaussée de Beaucaire et les lui amener. » (Hist. de Lang., Ibid. p. 642), Cela ne se fit pas sans quelque résistance dans certaines communes, entre autres dans celle d'Uzès, qui protesta énergiquement (17 mai 1352). Cette ville avait été taxée à dix arbalétriers, qu'elle devait équiper et armer à ses frais. Les consuls trouvèrent les hommes, mais ils refusèrent de payer leur équipement, se basant sur l'accord précédemment conclu avec l'évoque de Vabres, à Najac, où il avait été formellement stipulé qu'ils n'auraient pas à fournir d'autres subsides cette année. Leurs raisons ne furent pas admises, et quinze ou vingt des plus notables bourgeois de leur cité furent arrêtés, par ordre de l'implacable commissaire royal, et conduits dans les prisons de Nîmes. J'ignore la fin qui fut donnée à cette grave affaire, qui ne nous intéresse que parce qu'elle est une des répercussions les plus caractéristiques d'un siège dont elle prouve l'importance régionale.

De son côté, le comte d'Armagnac recrutait des combattants en usant sans scrupule du procédé si commode des lettres de rémission.

Le 10 mars de la même année, il confirme « par acte donné devant Saint-Antonin » les lettres de rémission accordées par le sire de Craon, lieutenant du roi de France, à un certain Guillaume Viviès, de Gimont, qui avait assassiné Guillaume du Puy, notaire dudit Gimont. Ces lettres furent accordées à la prière de « noble homme Jean d'Armagnac, vicomte du vicomte de Fézenzac qui avait perdu « dans notre armée comtale ». unum strenuum sactifer, per casualem mortem. Guillaume Viviès était alors au service du roi dans « les présentes guerres de Gascogne. » (Hist. Lang., t. X, col. 1092).

C'est à partir du premier quart du XIV^e siècle qu'on voit s'établir chez les lieutenants du roi et chez le roi lui-même, la déplorable habitude « de considérer les services militaires comme un moyen d'expiation des crimes les plus abominables. Chefs militaires ayant tout, les lieutenants et capitaines souverains interviennent ainsi perpétuellement dans l'administration de la justice, au grand préjudice de celle-ci. Sauf à des moments de troubles, après la bataille de Poitiers, par exemple, et pendant la folie de Charles VI, le pouvoir royal fut assez fort pour punir les excès de la noblesse ; mais le besoin qu'il avait de ses services en temps de guerre lui faisait fermer les yeux sur ces abus. » Ces paroles sévères sont de M. A. Molinier l'éminent commentateur de l'Histoire de Languedoc (t. IX, p. 441) ; elles devaient trouver place dans cette étude où beaucoup de lettres de rémission ont été utilisées. Il faut que le lecteur puisse se faire une idée exacte de la moralité des armées de ce temps ; il ne sera pas étonné, dans la suite, quand il verra comment les Français vainqueurs enfin traitèrent la vaillante cité qui avait si longtemps bravé leurs efforts.

Ce qu'on peut savoir. Les opérations du siège.

Maintenant que nous avons un aperçu des formidables dépenses qu'entraîna le siège de notre place, efforçons-nous de nous rendre compte des moyens d'attaque, ainsi que ceux de défense dont purent faire usage les partis en présence.

Grâce aux excellents travaux publiés par les spécialistes les plus éminents pendant le siècle dernier, nous en montrerons aisément les grandes lignes ; quant à certains détails

purement locaux, quelques trop rares et trop laconiques documents permettront de les préciser.

« Les moyens d'attaque, dit M Camille Eubart (Manuel d'Archéologie, t. II, p. 428), tous pratiqués déjà par les Romains, étaient l'investissement des places, la sape, la mine, le jeu des machines : béliers et machines de trait, et enfin les assauts. »

Il est bien évident que nous ne pouvons en aucune manière, deviner le rôle que jouèrent la sape, la mine et enfin les assauts dans le siège de Saint-Antonin ; mais il n'en est pas de même pour l'investissement. Quant au « jeu des machines : béliers, et machines de trait », s'il est impossible de dire dans quelle mesure il intervint, nous pourrions, du moins, prouver que le comte d'Armagnac avait fait de surabondantes provisions de bois pour construire tous les engins de siège possibles, et c'est déjà beaucoup dans cette lamentable pénurie de documents.

Les Saint-Antoninois assiégés faisaient des courses dans l'Albigeois

L'investissement complet de Saint-Antonin était, sinon impossible, du moins fort difficile, à cause de l'Aveyron, qui couvre tout son flanc méridional et dont les assiégés restèrent toujours maîtres, puisqu'ils firent en pays albigeois les courses dont nous allons avoir à parler.

L'ost du comte d'Armagnac était donc cantonné dans la vallée de la Bonnette, et peut-être aussi sur les flancs du Roc de Demie, et il ne pouvait pas se flatter de réduire la ville par la famine. Saint-Antonin était presque aussi imprenable par investissement que ce château de Cérines, en Chypre, qui pouvait se ravitailler par mer et qui brava si longtemps les efforts des Croisés. (Voir E. Eulart loc. cit., t. II, p. 429.)

Quelles preuves avons-nous de ce que nous avançons ? Les voici ; elles sont indéniables.

Le 31 juillet 1353, le comte d'Armagnac « à la suite du siège de Saint-Antonin contre les Anglais, résidait in Campis prope Feneyrolas ; il y accordait aux habitants d'Albi une remise à cause de ce qu'ils avaient souffert pendant que les Anglais occupaient la ville. » (Galabert, *Bullet. archéol. de Tarn-et-G.*, 1887, p. 289). Ceci doit être rapproché des lignes suivantes de dom Vaissette : « Bertrand de Pibrac, prieur de Saint-Martin des Champs à Paris, réformateur général pour les sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne, Beaucoire, Rouergue, Quercy et Bigorre, étant à Naiac, en Rouergue, le 6 novembre 1352, dispensa les habitants d'Albi d'une partie des impositions nouvellement établies à cause des grandes dépenses auxquelles ils étaient obligés pour se fortifier contre les ennemis. En effet, les Anglois ... se disposaient à étendre leurs courses dans l'Albigeois (*Hist. de Lang.*, t. IX, p. 634), Ces deux textes prouvent que les assiégés de Saint-Antonin étaient assez libres de leurs mouvements pour inquiéter la capitale de l'Albigeois, ce que confirme un trop court passage des *Monographies du dép. du Tarn*, par Elie Rossignol (t. III, p. 19), où il est dit que « les Anglais, s'étant emparés de Saint-Antonin, firent des courses jusqu'aux environs de Cordes. » Nous n'avons pas besoin de renseignements plus explicites pour être certains que le blocus de la ville ne fut jamais complet et que les assiégés, restés maîtres de la rivière, avaient toute facilité pour se ravitailler et faire des courses fructueuses dans le territoire de la rive gauche.

Des grandes provisions de bois de charpente faites en vue du siège

Souvent le hasard fait bien les choses : c'est ainsi qu'il met sous mes yeux la page des *Etudes historiques sur Moissac* (t. I, p. 23) dans laquelle Lagrèze-Fossat, passant en revue les ressources mises à la disposition des consuls de Moissac pour réparer le pont du Tarn, dont l'état fut toujours fort précaire, mentionne le don « d'une portion du bois en dépôt à Moissac, pour le siège de Saint-Antonin, que le maître des bâtiments du roi en Périgord et Quercy livra aux consuls jusqu'à concurrence d'une valeur de 500 écus, soit de 687 Livres, 10 sols tournois, conformément aux ordres du prince Jean, comte de Poitiers, consigné dans ses lettres du 23 mari'1358, datée de Montpellier. » Le comte de Poitiers liquidait, comme on dit maintenant,

les stocks de la guerre devant Saint-Antonin. » Du moins, en procédant ainsi par dons intelligents, c'était la communauté qui en avait l'aubaine, si l'Etat lui-même en restait pour ses débours. Le moyen âge avait du bon parfois.

Que pouvait bien valoir le bois de charpente en 1358? Si les frères Bonis en avaient vendu, mon vieil ami Edouard Forestié n'aurait pas manqué de l'enregistrer; mais les frères Bonis vendaient de tout, sauf des bois de charpente. Quoi qu'il en soit, le maître du Bâtiment du Roi devait en avoir beaucoup emmagasiné à Moissac pour qu'on ait pu en distraire pour une telle somme en faveur du rétablissement d'un pont qui semblait condamné à s'écrouler éternellement.

Il fallait une énorme quantité de bois de travail au XIV^e siècle, pour exécuter les machines et les abris divers qu'exigeait le siège de places infiniment moins importantes, comme celui de Féneyrols, en 1367, qui força les consuls de Saint-Antonin à faire venir le mestre de las abras de Toulouse, pour faire lo castel et mangonaus, et qui dépensèrent de ce fait cinquante-deux livres sept sols tournois. (Bullet. Archéol. 1882, p. 283.) S'il fallait un beffroi et un mangouneau pour assiéger une aussi chétive place, combien n'en fallut-il pas pour venir à bout d'une cité qui tint deux ans en échec l'ost du comte Jean I^{er} d'Armagnac !

Indiquons rapidement ce qu'étaient ces engins pour que le lecteur se rende plus aisément compte de la quantité de bois de charpente qu'exigeait leur construction, car ils étaient faits uniquement de bois.

Le mangonneau était une sorte de trébuchet qui par le déclenchement soudain d'un poids dépassant souvent vingt mille kilogrammes (Enlart), lançait d'énormes boulets en pierre de 40 à 50 centimètres de diamètre, dont la puissance destructive était très grande : de là notre mot de mangouniè, qui, signifiant exactement regrattier, a Un sens péjoratif des plus marqués, et le verbe mangouna, qui exprime le sens de charcuter, faire souffrir, détruire. A moins que la machine de guerre n'ait été ainsi appelée parce qu'elle mangonnait) c'est-à-dire détruisait tout ce qui ; était à portée de ses projectiles géants. Je sou mets humblement le cas à M. Antonin Perbosc, qui, non content d'être le plus grand poète occitan de notre temps, est aussi le maître reconnu de la lexicologie romane, celui qui devrait occuper depuis longtemps, au Collège de France, la chaire de langue romane, restée vide depuis la mort du regretté Paul Meyer.

Quand au cattel, c'était un beffroi roulant, une sorte de grande tour mobile, en charpente, dont la hauteur devait sensiblement dépasser celle des tours les plus élevées de la place assiégée. On l'acheminait avec des rouleaux sur un plan incliné, en poutres et madriers, jusque contre le rempart, quand il y était parvenu, les hommes d'armes, qui étaient au sommet, abattaient sur le rempart, un pont volant par lequel ils s'efforçaient de pénétrer dans la place.

J'en ai assez dit pour faire comprendre que les charpentiers étaient, au XIV^e siècle, les meilleurs auxiliaires d'une armée de siège, et pour permettre d'évaluer la quantité, vraiment énorme, de bois de travail qu'il fallait mettrç à leur disposition.

Les Saint-Antoninois avaient des canons pour la défense de leurs remparts

Aucun document précis n'a encore surgi de la vénérable poussière des archives sur les moyens de défense que possédait la place de Saint-Antonin, quand l'ost du comte d'Armagnac parut devant ses murs. Rien ne subsiste plus des remparts, des tours et des fossés qui l'entouraient, de toutes parts, pas plus que des fortalicia, dont Guillaume Ruffet avait dû prendre possession au nom du roi de France, en 1344. Nous pouvons, cependant, tenir pour certain que les gens de Saint-Antonin possédaient des canons, des bouches à feu.

En effet, au verso de la page 9 du cartulaire n^o 2 de notre ville se trouvent des instructions pour composer la poudre à canon. Ce très précieux document n'est pas daté, mais il fait suite à un acte de 1309 ; il date donc de cette année ou de la suivante. En tête est écrit: La Recepta del cano ; puis viennent les proportions de salpêtre, de charbon, de camphre, de réalgar et d'argent-vif dont le mélange constituait alors la poudre. A la suite est transcrite La Recepta del

cano des gairots, ce qui signifie : la recette du canon à carreau, dont la poudre comportait deux onces par livre de verre pilé ; et enfin une troisième : celle (je traduis) de l'autre canon qui n'est pas si épouvantable. Ainsi on avait à Saint-Antonin, dès 1310, trois sortes différentes de canons, exigeant une poudre spéciale chacun. (Ed. Forestié. Hugues de Cardaillac, p. 42.)

Le second ne lançait que des carreaux, c'est-à-dire des traits ; il ne faudrait pas en déduire que son pouvoir destructif fût insignifiant. Un court passage de Froissart, sur le siège de Breteuil, peut faire comprendre son rôle dans la défense d'une place, c'est pourquoi je le reproduirai ici : « Ceux de la garnison avoient bien vu faire le dit beffroy, et savoient bien l'ordonnance en partie comment on les devoit assaillir. Si étoient pourvus selon ce de canons jetant feu et grands gros carreaux pour tout dérompre... Ils commencèrent à traire de leurs canons et à jeter feu sur ce beffroy et dedans, et avec ce feu traire épaisement grands carreaux et gros ... Le feu, qui était grégeois, se prit au toit de ce beffroy et convintc eux qui dedans étoient issir de force. » (Froissart, éd. Buchon, I, p. 332.)

On a compris la manœuvre des assiégés : le grand beffroi roulant arrivait à côté de leur rempart, prêt à abattre son pont par lequel l'ennemi allait se ruer ; ils criblent la machine de carreaux - nos gairots incendiaires, le beffroi prend feu, et ceux qui s'y abritaient s'empressent d'en sortir. Cela se passait à l'autre extrémité de la France, il est vrai ; mais le siège de Breteuil n'est que de trois ans postérieur à celui de Saint-Antonin, et, comme les méthodes de la poliorcétique étaient partout les mêmes, comme, en outre, le défenseur de notre ville était un des deux ou trois plus grands capitaines de son temps, nous devons croire que les Français y furent reçus à peu près comme les Anglais à Breteuil.

Dès longtemps déjà, toutes les places un peu importantes de notre région étaient pourvues d'armes à feu. Les bourgeois de Saint-Antonin en furent-ils pourvus avant ceux des autres cités ? Il est encore impossible de l'affirmer ; mais il n'y aurait là rien que de très naturel, étant donné les relations commerciales que, de longue date, ils entretenaient avec les cités italiennes, pourvues de bombardes dès le XIII^e siècle.

La Trêve de 1353

Guillaume Lacoste nous a raconté comment le comte d'Armagnac, de retour au camp de Saint-Antonin, n'avait pas tardé à lever le siège de cette place, parce qu'une nouvelle trêve venait d'être conclue entre les deux souverains qui se disputaient la Guyenne.

Monlezun me fournit à point quelques précisions sur cette trêve, ainsi que sur la façon dont elle fut observée par les partis en présence.

Elle commençait le 1^{er} mars et devait prendre fin au 1^{er} août suivant. « Mais les haines nationales étaient plus fortes que toutes les stipulations. Les plus courts délais pesaient à leur impatience. Le comte d'Armagnac avait repris le siège dès les premiers jours de juin. Nous possédons plusieurs de ses lettres du 4, du 6 et du 14 de ce mois, données sous les tentes devant Saint-Antonin. Il était personnellement intéressé à chasser les Anglais d'une place voisine de son comté de Rouergue, et il parvint enfin à s'en « rendre maître. » (Histoire de la Gascogne, t. III, p. 313.)

Ce ne fut pas pourtant aussi rapidement que semblait le croire Monlezun, qui a cru bon d'ajouter que les documents visés sont de 1353.

On peut en rapprocher d'autres documents dont il a été déjà fait état, sous l'autorité de M. Galabert, puisqu'ils furent scellés le 31 juillet de la même année, in campis prope Feneyrolas.

M. Galabert observe, à ce propos, qu'on « retrouve près de la source St Jean (à Feneyrols) et sous les couches d'alluvion des substructions antiques (sic) ; il juge que c'est « tout ce qui reste des bâtiments qui furent la résidence du comte d'Armagnac, et des établissements de bains, où, après les fatigues de la guerre, il vint, selon l'expression moderne, faire une saison d'eaux ». (L. c., p. 289). La supposition est ingénieuse, mais combien discutable ! L'expression in campis ne peut se traduire, dans ce cas, que dans le camp, ce qui est loin d'impliquer la résidence dans un édifice balnéaire ; mais il ne faut pas perdre de vue que la source d'eaux

minérales voisine de l'église de Feneyrols était, jadis, désignée sous le nom de Bains de Saint-Jean de Camps. (Moulenq, t. II, p. 436.) Quelle peut être la signification exacte de ce dernier mot ? S'agit-il d'un S^t Jean des Champs, ou d'un S^t Jean des Camps ? Et dans le second cas, de quels camps s'agit-il ? Des camps du comte d'Armagnac, ou d'un camp antique, voire préhistorique, d'une levée de terre autour d'une ruine romaine, comme à Balignac ? Il serait imprudent de se prononcer, quoiqu'il soit difficile d'admettre que les assiégeants se fussent établis si loin de la place qu'ils assiégeaient.

Ajoutons que des titres anciens révèlent, aux portes de Saint-Antonin des toponymies qui font songer, elles aussi, à un campement, par exemple, lou casal de las Tendras, au terroir de Rodanèze, lou Pech de la Tenda, etc. La première est prise d'un document de 1369, et la seconde d'un titre de 1621. (Arch. dép. G. 997 et G. 1055.) Ces tentes rappellent-elles celles du camp des Armagnaquais, ou ne sont-elles qu'une allusion à ces tendras — en français tendues — dont se servent les chasseurs d'alouettes, comme M. Perbosc me le fait remarquer?

Pourquoi Jean 1^{er} d'Armagnac se trouvait à Feneyrols, et du siège de cette place.

Comme s'imprimaient les pages qu'on vient de lire, M. Faucher, explorant aux Archives Nationales la série des Titres scellés réunie par Clairambault, découvrit une quittance dont il s'empressa de m'envoyer la copie, parce qu'elle explique la présence du comte d'Armagnac à Feneyrols, pendant l'été de 1353, et révèle un épisode complètement ignoré, jusqu'ici, de l'histoire de cet important village. Voici ce document.

« Sach, tuit que nous les consuls de la ville de Montalban avons eu et receu de Jaques Lempereur, trésorier des guerres du Roy nostre sire, par la main Evain Dol, son lieutenant, en part sur ce que nous a ordené a prendre et avoir par Mons. Jehan, comte d'Armégnac, lieutenant dud. seigneur es parties de la Languedoc, pour la garde et déffense de lad. ville, quarante 1, tour, desquelles XL. 1. t. nous nous tenons pour bien paies. Donné au siège de Feneyrols sous le scel du consulat de la ville de Montalba (sic) le 6^e jour d'aoust, l'an de grâce mil CCCLIII. (Clairambault. 76, fol. 5927, pièce 32.)

« Donné au siège de Feneyrols !.. » Nous l'avions pressenti : ce n'était pas pour se reposer de ses fatigues que Jean I^{er} d'Armagnac se trouvait « in campis prope Feneyrolas », le 31 juillet 1353. Ce jour-là était le dernier de la trêve; les opérations militaires devaient donc reprendre automatiquement leur cours le lendemain 1^{er} août ; c'est donc, de toute évidence, pour vaquer à leur reprise que le comte était là, puisque, six jours après, les quittances des sommes payées par un trésorier des guerres sont datées du « siège de Feneyrols. » Mais qui donc se doutait jusqu'ici que le siège dont nous reconstituons les annales se compliquait d'un autre siège, celui du charmant village qui commande le cours de l'Ayeyron à si peu de distance de Saint-Antonin ? L'histoire de cette période abonde en surprises ; nous sommes infiniment obligés à M. Faucher de nous avoir ménagé celle-là.

Feneyrols semble avoir été un facteur assez important dans le grand conflit anglo-français des Basses-Marches de Rouergue. C'était un poste avancé de Saint-Antonin, dont il protégeait les derrières, tout en assurant ses communications avec Rodez; aussi les Anglais ne négligeaient-ils rien pour s'en emparer, parce qu'ils pouvaient de là soit empêcher l'investissement complet de Saint-Antonin, soit inquiéter leurs adversaires quand ils étaient maîtres de cette place. C'est ainsi qu'en décembre 1358, les consuls de notre ville, avertis que « les ennemis avaient pris Feneyrols », s'empressèrent de « prendre leurs précautions », d'acheter des « chandelles pour éclairer la nuit le mur d'enceinte » de réquisitionner « les bacinets et autres armes », etc. Dès le mois de février, ils avaient entrepris le siège du château ou Fort de Capduelh, — c'est le nom que portait alors la petite forteresse de Feneyrols, — puisque les registres consulaires accusent la dépense de 52 livres 7 sous tournois payée au « maître des œuvres » de Toulouse, qui avait construit et charpenté le château roulant et les mangonneaux « per la guerra de Feneyrols ». Dumas de Raully, à qui nous devons ces renseignements

(Ballet. Archéol. de Tarn-et-Garonne, t. IX, p. 282-283), induit en confusion par la façon dont furent coordonnées les deux parties du registre consulaire qu'il analysait, a daté ces événements des années 1362 et 1363. En réalité, c'est 1358 et 1359 qu'il aurait dû lire, comme l'a brillamment démontré M. Robert Latouche dans les Mélanges d'histoire offerts à M. Charles Bémont, Paris, 1913, p. 306 et suiv.) D'ailleurs, ils ont négligé l'un et l'autre de nous faire connaître l'issue de cette guerre.

Notons, enfin, avant de revenir à Saint-Antonin, que les consuls de Montauban étaient venus le 7 mars procéder au camp devant cette ville, et y avaient touché du trésorier des guerres pareille somme de quarante livres tournoises que le comte d'Armagnac leur avait octroyée pour « la garde et détense de leur dite ville ». C'est encore à l'obligeance de M. Faucher que je dois la connaissance de cette pièce qui se trouve au folio 5924 du 76^e volume de la Collection Clairambault.

Reprise du Siège

Bien ou mal observée, cette trêve nous a conduits jusqu'à la fin de juillet 1353. Nous emprunterons à l'Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais, de J.-F. Samazeuilh, le résumé des événements qui suivirent.

« Néanmoins, les mouvements des troupes continuaient. Le roi tira 1000 arbalétriers de 1000 « pavoisiers de Milan, de la Côte de Gènes et de Marseille. Une grande partie de ces soldats vint servir en Gascogne, sous le comte d'Armagnac, qui prit, le 13 mai 1354, le château de Boville sur Arnaud et Pons de Boville, partisans des Anglais. La soumission de Frespech suivit de près celle de Boville. C'est également vers ce temps que les Français entrèrent dans Saint-Antonin, »

M. Latouche est en contradiction avec Samazeuilh, puisqu'il semble placer la capitulation de notre cité en 1353; mais est-ce la bonne date ? Nous ne le pensons pas, parce que le 6 décembre de cette année, Vésian de Lomagne-Jumat donne une dernière quittance de ses gages « devant Saint-Antonin ». Pourtant on pourrait être tenté de répondre par l'affirmation en s'appuyant sur une phrase, assez ambiguë d'ailleurs, de Laplagne-Barris sur le sire de Terride, « qui, dit-il, prit part, en 1353, au siège de Saint-Antonin et, après la prise de la ville, en fut fait capitaine et la défendit victorieusement contre les Anglais. » (Sceaux Gasc., 189). Laplagne-Barris invoque ici l'autorité de Monlezun ; or, voici - ce qu'on trouve à la page citée de l'Histoire de Gascogne (t. III, p 315):

« Au début de 1354, le comte reprit la lutte contre les Anglais, et reprit le château de Bauville, en « Agenais (13 mai), et reçut, le 18 suivant, une capitulation qui faisait passer sous l'obéissance du roi de France le comte d'Aspremont avec tous ses domaines et ses vassaux ... Ces avantages furent compensés par les ravages que les Anglais firent dans le Toulousain et plus tard à Saint-Antonin et à Madaillan. A Saint-Antonin, les Français étaient commandés par le sire de Terride. Son habileté et son courage atténuèrent le triomphe des ennemis et sauvèrent la place. »

Voilà, ce me semble, nettement exposées les grandes phases du siège de Saint-Antonin.

La ville fut prise au printemps de 1354, — Samazeuilh dit : après le 13 mai ; J. Andrieu, dans l'Histoire de l'Agenais, se borne à indiquer le mois de mai, — par le comte d'Armagnac, ou, plus exactement, par le maréchal de son ost, le sire de Terride, qui fut immédiatement fait capitaine de la place et, peu après, sénéchal de Rouergue.

Monlezun assure qu'il subit alors une grave défaite, mais qu'il parvint à sauver la ville nouvellement conquise. G est en juin qu'il fut attaqué et défait par les Anglais, et, un mois plus tard, de même ; aussi le retrouvons-nous pris à Trie, sur un terrain bien différent. Notons, en passant, que la quittance de Remon de Provenquas dont on trouvera plus loin la teneur confirme pleinement cet ensemble de faits.

Confrontons-le, enfin, avec le récit de cette campagne du comte d'Armagnac par Guillaume Lacoste, car l'historien du Quercy a retenu des détails qui ont échappé à ses confrères en histoire régionale.

Après avoir dit que le comte revint en Quercy au mois d'avril 1354, à son retour de Montpellier, où l'on a lieu de croire qu'il était allé pour faire les honneurs de la province à la princesse Blanche de Bourbon, qui se rendait en Espagne pour épouser Pierre, roi de Castille », Lacoste ajoute : « Peu de temps après avoir quitté le Quercy, et bien que les ambassadeurs des rois de France et d'Angleterre eussent conclu, le 6 avril 1354, une nouvelle trêve d'un an, le comte d'Armagnac se mit en campagne. Il alla assiéger le château de Boville, défendu par Arnaud et Pons de Boville, qui avaient embrassé le parti des Anglais. Ces seigneurs furent obligés de capituler, et ils s'engagèrent à rendre le château et à rentrer sous obéissance du roi à certaines conditions, entre autres que Gausbert de Boville, frère de Pons, qui avait été fait prisonnier à Lafrançaise, serait délivré sans rançon, et aurait la liberté de choisir entre le parti français et le parti anglais. Le comte d'Armagnac ratifia le traité dans ses tente» devant Boville, le 13 mai ... Le comte reçut aussi à composition, dans le même temps, le château de Roquecor, sur les frontières du Quercy.. C'est ainsi que, malgré la trêve, la guerre continuait». (T. III, p. 145-146.j

Lacoste ne parle pas de la prise de Saint-Antonin ; mais il suit pas à pas toutes les opérations qui la précédèrent, et les deux dates qu'il donne concordent parfaitement avec celles que nous avons prises à d'autres sources : le fait est de conséquence.

D'ailleurs, deux points semblent particulièrement dignes d'attention dans la page qu'on vient de lire : d'abord, la liberté laissée à Gausbert de Boville de choisir entre le parti national et le parti étranger, ce qui prouve qu'on comprenait autrement que nous les devoirs du patriotisme au quatorzième siècle ; ensuite, le terme de ratifié, appliqué au singulier traité de Boville, car, si je l'entends bien, il prouve que le comte d'Armagnac n'était intervenu que pour « ratifier » la capitulation obtenue par un de ses lieutenants et que, par conséquent, il ne dirigeait pas en personne les opérations militaires dont les historiens lui conservent l'honneur.

Le Siège de Saint-Antonin dans l'Histoire de Languedoc, par Dom Vaissette

Arrivés à peu près au bout de cette longue enquête parmi les historiens de nos provinces, ouvrons, l'Histoire générale de la province de Languedoc, qu'aucun d'eux n'a ignorée, où chacun d'eux a puisé à pleines mains, et nous y trouverons sans peine le récit sommaire d'un siège dont nous nous sommes complu à reconstituer l'histoire sans son secours.

Nous ne reproduirons pas ce récit, parce qu'il ne nous apprendrait rien de nouveau. En effet, de Gaujal, Lacoste, Monlezun et les autres ont, chacun de leur côté, soigneusement reproduit tout ce qui, dans les pages de dom Vaissette, rentrait dans leur programme; et chacun y joint des détails locaux que l'auteur de cette vaste histoire avait dédaignés, ou peut-être même ignorés parce qu'il n'était d'aucune de ces provinces. Mais, si nous négligeons le texte même du docte bénédictin, nous devons tenir grand compte des notes, des gloses et des documents originaux dont l'a enrichi son éminent commentateur, Auguste Molinier.

C'est à lui, nous l'avons déjà dit, que nous sommes redevables des renseignements fournis par le chroniqueur bitterrois Mascaro. Les erreurs, selon nous, y fourmillent et y sont graves, mais on y trouve quelques précisions importantes.

Mascaro, en effet, donne la date exacte de l'entrée des Anglais à Saint-Antonin, le mercredi avant Noël de l'an 1351, et nous révèle qu'ils étaient commandés par un des chefs les plus renommés de son temps, l'illustre Captal de Buch, Jean de Grailly. Il nous apprend encore que le comte d'Armagnac arriva avec son ost devant notre ville le dimanche avant le carême entrant de l'an 1353, c'est-à-dire le trois février, et je tomberai d'accord avec lui en rajeunissant d'une année cette date, pour les raisons longuement exposées plus haut.

Suivant le même chroniqueur, les Anglais évacuèrent la place de *lur bon grat*, c'est-à-dire de leur bon gré, vers la fête de Saint-Michel, à l'extrême fin du mois de septembre 1353, ce

qui doit être rapproché de ce que nous a appris de Gaujal, c'est-à-dire que les habitants de Saint-Antonin avaient refusé de se soumettre au représentant du roi de France, et que cette persistance fit que les Anglais se soutinrent plus longtemps dans la basse-marche du Rouergue. En réalité, ils tinrent en échec à eux seuls l'ost du sire de Terride depuis le départ des Anglais jusqu'à la prise de leur ville, c'est-à-dire pendant les trois derniers mois de l'année 1353 et pendant les premiers de 1354.

M. Molinier, commentant ce passage de Mascaro, a évité de se prononcer sur la date exacte de la prise de la ville. Les historiens agenais et gascons précisent que ce fut au mois de mai ; lui estime qu'elle aurait eu lieu avant le mois de mars 1354, et appuie cette opinion sur les lettres de rémission d'un seigneur de Cas qu'on lira dans la suite, (Hist. de Lang., t. IX, p. 641, note 2, et 643, note 5).

Fin du Siège

C'est évidemment à cet épisode final du long siège de Saint-Antonin que se rapporte la curieuse quittance de Raymond de Provenquas, dont il faut donner l'entière teneur.

« Sachent [tous] que nous Remon de Provenquas, chevalier, avons eu et receu de Jacques Lempereur, trésorier des guerres du Roy nostre sire, par la main de Evain Dol, son lieutenant, deux cens douze livres seize sols tournois pour cent trente deux écus d'or à trente-deux s[ols] là pièce, à nous donnez par Mons Jehan, comte d'Armagnac, lieutenant dudit seigneur es parties de la Languedoc, en récompense des services que nous ayons faits aud. seigneur en la compagnie du sire de Terride, en une bataille faite pour ledit Sr de Terride et ses gens contre les ennemis dudit seigneur qui lors estaient au lieu de Saint-Anthonin, et pour les grans pertes et dommages que nous y soustenimes tant du corps que de nos biens. Desquels deux cens douze livres seize sols tournois nous nous tenons pour bien paies et en quittons le Roy nostre sire, le comte d'Armagnac, son dit trésorier, et tous à qui quittance en doit ou appartient. Donné à Thoulouse, sous mon scel, le XVIII^o jour de juing l'an MCCCLIII. »

Le scel du sire Remon de Provenquas était un tout petit signet bien humble, d'un centimètre et demi seulement de diamètre (celui du comte d'Armagnac en mesurait huit), portant, dans un (écu en tiers point, une plante chargée de fleurs ou de fruits, sans doute une pervenche qui, de par son nom roman, proubenco (du latin peroinca) était l'emblème parlant de la famille des Provenquas. Un nom de famille, qui est celui de la plus charmante fleur de nos bois, c'est tout ce que nous savons de ce brave compagnon du sire de Terride qui avait souffert tant de son corps que de ses biens au cour d'une bataille devant Saint-Antonin. Qu'il ait souffert dans son corps, c'est-à-dire qu'il ait été blessé, rien de plus naturel ; mais comment éprouva-t-il « grans pertes et dommages » dans ses biens ? C'est plus difficile à expliquer. Peut-être sa demeure de Pervenquières fut-elle pillée, incendiée, dans quelque sortie victorieuse des Saint-Antoninois. Résignons-nous à l'ignorer, mais notons soigneusement sa phrase si simple et si résignée, car elle en dit long sur les péripéties du, siège de Saint-Antonin.

Du reste, c'est en partie sur cette quittance que s'appuie dom Vaissette pour mentionner les luttes que Terride eut à soutenir après la prise de la ville. M. Molinier nie ces luttes, cette « bataille » si nettement désignée par le sire de Provenquas ; mais ses arguments sont bien loin d'être convaincants et ils ne sont étayés d'aucune preuve documentaire. Je m'en tiendrai donc au récit de dom Vaissette, qu'appuient de nombreuses preuves et non pas, comme le dit M. Molinier, la seule quittance qu'on vient de lire.

Hugues de Cardaillac au Siège de Saint-Antonin.

Raymond de Provenquas fut, paraît-il grièvement blessé devant les murs de Saint-Antonin ; Hugues IV de Cardaillac y perdit la vie, en 1353 ; c'est encore aux Sceaux Gascons, de Laplagne-Barris, que je dois de ne pas l'ignorer.

C'était une des personnalités les plus importantes du Quercy, par son ascendance d'une antiquité quasi fabuleuse ; par sa fortune, qui était grande ; par son mariage avec la propre nièce du pape Jean XXII ; par les hautes fonctions dont il fut chargé, mais surtout, à notre point de vue, par son mérite personnel. Ce féodal fut, en effet, le premier ingénieur français qui se soit personnellement employé à la fabrication des canons, et qui n'ait pas cru déroger en travaillant de ses propres mains à ces engins, si nouveaux alors. Nous avons de cette intelligente activité une preuve formelle, la quittance scellée du sire de Cardaillac, (18 octobre 1339) déclarant avoir reçu du grand-maître des arbalétriers la somme de vingt-cinq livres, deux sous, sept deniers tournoi, pour « dix canons, cinq de fer et cinq de metallh, lesquels tous faits ... par nostre main et par nos gens ».

CE Fait capital pourrait faire croire que le seigneur de Bioule se trouvait en qualité d'artilleur dans l'armée du comte d'Armagnac, et que les canons furent employés contre les remparts de Saint-Antonin. ; ce serait une erreur, car, à cette époque, l'artillerie n'était employée que pour la défense des places. Je n'ignore pas qu'Edouard Forestié dit le contraire, dans sa compendieuse étude sur Hugues de Cardaillac ; mais il s'était laissé abuser par le mot artilharia, équivalent manifeste d'artillerie dont il n'avait pas suffisamment vérifié la signification, que donne pourtant un contemporain, G. Guyard, dans son interminable chronique rimée, intitulée La Branche des royaux lignages :

Artillerie est le charroi
Qui par duc, comte ou par roi,
Ou par aucun seigneur de terre,
Est chargé de quaflriaus de guerre,
D'arbalestes, de dars, de lances
Et de targes... etc.

Combien d'erreurs n'éviterait-on pas si on recourait plus souvent aux admirables instruments de travail que sont les Glossaire de Du Cange, de Labord et, surtout, de Victor Gay, auquel j'ai emprunté ces vers de Guyard.

Ceux que l'originale figure de ce premier artilleur français intéresse feront bien de lire le livre qu'Edouard Forestié lui a consacré : Hugues de Cardaillac et la poudre à canon (Montauban, 1901); ils y trouveront ce passage, qui nous ramène à notre sujet (p. 85) : «Hugues fut tué pendant la première partie du siège de Saint-Antonin, puisque au début de la seconde c'est son fils Bertrand qui commande sa compagnie. »

Le pillage de la ville

Ainsi donc, le 18 juin 1354, la campagne de Saint-Antonin était complètement terminée, puisque le trésorier des guerres payait les arriérés de solde à ceux qui y avaient pris part.

Qu'advint-il, alors, de la cité conquise? Les pires horreurs, à en juger par les précédents.

Le 6 mai 1312, Saint-Antonin fut pris par l'armée de Simon de Montfort, et les historiens de la Croisade ont noté ce qui arriva : « Les croisés entrèrent dans la place, de grand matin, dit Pierre Vaux-de-Cernay, et après avoir fait mourir trente des principaux habitants, pillé et saccagé la ville, sans épargner ni le monastère ni le a clergé, Simon pardonne à tous les autres pour ne pas la dépeupler entièrement... »

Et de son côté Guillaume de Tudèle, évoquant des souvenirs personnels, nous affirme que « environ vingt-huit bourgeois de la ville furent tués ou noyés, et dix s'enfuirent. Les autres, hommes et femmes, cherchèrent un refuge au moutier ; mais on les dépouilla tous, et ils restèrent nus ; on dépouilla, aussi les clercs, et les ribauds et les valets leur causèrent beaucoup d'ennuis. Saint-Antonin fut pris, comme dit la chanson. Adhémar Jourdain est mené en prison, ainsi que Pons le vicomte et je ne sais combien d'autres... »

La prise de Saint-Antonin par Simon de Montfort donna lieu à une chanson à laquelle Guilhem de Tudèle fait, allusion ; la prise de Saint-Antonin par Louis XIII, quatre cent dix ans plus tard, n'inspira qu'un sonnet, et les habitants furent un peu moins molestés : moyennant - une contribution de 10.000 livres, ils furent « quittes du pillage, du violemment des femmes et du brûlement de la ville » ; mais onze notables furent pendus, et, pour compléter la douzaine, un certain habitant de Verfeil, venu là par hasard, fut aussi pendu le lendemain...

Les mœurs, on le voit, s'étaient un peu adoucies. Qu'étaient-elles en 1354? On peut imaginer qu'elles tenaient le milieu entre la brutalité du XII^e siècle et la Sévérité du XVII^e. Il est assez probable pourtant qu'elles se ressentaient grandement des sauvages fureurs des bourdonniers de la Croisade. Le moins que l'on puisse supposer, c'est que, coupable d'avoir opposé une trop longue et trop brillante résistance aux troupes du comte d'Armagnac, la ville de Saint-Antonin fut livrée à toutes les horreurs d'un pillage dont les conséquences pesaient encore sur elle vingt ans après, comme le prouvent quelques bulles pontificales, documents saris prix qui sont conservés dans ses archives.

Nous n'avons aucun moyen d'évaluer les pertes subies en cette circonstance par la population civile ; mais, grée à ces bulles, nous connaissons celles qu'éprouva le clergé, et celles-ci suffisent pour nous faire comprendre ce que lurent celles-là. Passons donc ces bulles en revue.

La première est d'Innocent VI ; datée d'Avignon, le dix des calendes de juillet 1354, elle est à peine postérieure de deux mois au pillage qu'elle dénonce et auquel elle s'efforce de porter remède. Elle prescrit, en effet, à l'archiprêtre de Cordes de faire restituer au prieur de Saint-Antonin les calices, les vases d'argent, ornements religieux, etc. qui lui ont été enlevés par divers « enfants d'iniquité ». Je ne connais que par l'Inventaire sommaire des Archives de Tarn-et-Garonne (G. 276) la teneur de cette bulle, mais le peu qui nous est ainsi dévoilé suffit pour prouver que les soudards de Terride ne respectèrent pas plus que les ribauds de Montfort les biens de l'Eglise.

Une bulle du même souverain pontife, fulminés deux mois après, a révélé à l'abbé Servières (Hist. de l'Eglise du Rouergue, p. 255) que non seulement les vases sacrés et les ornements d'église avaient été enlevés ou profanés, que les archives du Chapitre avaient été pillées, mais même que l'église avait été détruite, ce qui n'empêche pas d'autres historiens de mettre cette destruction stupide au compte des huguenots du XVI^e siècle. C'est sans doute alors que fut détruite aussi l'église de Sainte-Madeleine, qui s'élevait près des murs, mais hors de la ville, d'après l'abbé Galabert. (Coup d'œil sur Saint-Antonin aux XIV^e et XV^e siècles. Bull. Archéol. t. IX, p. 62).

Vient ensuite une bulle de Grégoire XI, du 27 janvier 1376, qui réduit le nombre des chanoines de Saint-Antonin, parce que les biens du Chapitre ne suffisaient plus pour les entretenir, car il avait été réduit à la pauvreté par la peste, les inondations et par la prise et le pillage de la ville par les ennemis qui avaient saccagé l'église et les biens du chapitre ». (Moulenq. Documents t. I, p. 422),

On pourrait citer d'autres documents pour compléter et préciser les traits principaux du triste tableau de la détresse dans laquelle était tombé le clergé de notre ville à la suite de la victoire française. C'est assez insister sur des misères, si lointaines pour nous, - gens du XX^e siècle, mais dont, pourtant, nous pouvons encore apprécier les conséquences de nos propres yeux, quand nous parcourons les vieux quartiers, si pittoresques et si passionnants, de la petite et charmante cité qui semble s'éveiller de nouveau pour des destinées plus paisible et plus belles.

Le pardon du roi.

Qu'on ne, s'étonne pas de cette mise à sac d'une ville française par des soudards servant sou, la bannière du roi de France. C'était chose ordinaire et normale pendant cette lamentable période de notre histoire.

Les bourgeois de Saint-Antonin étaient de véritables ennemis pour les gens d'armes du comte d'Armagnac, des ennemis d'autant plus exécrés que leur bravoure, leur fidélité à leur ancien suzerain véritable, avait tenu en échec pendant deux années et plus l'ost d'un seigneur, nouveau pour eux, et qui, malgré la faveur dont il jouissait auprès du roi, et le jeu des alliances qui lui avait donné le Rouergue en proie, restait un étranger, lui Gascon d'outre-Garonne, pour eux, les Rouergats indéfectibles que l'Aveyron et le Tarn, le Bas-Quercy et le Languedoc séparaient du lointain comté gascon d'Armagnac.

D'ailleurs, n'en déplaise aux optimistes qui se sont trop absorbés dans l'étude des registres de notaires et de marchands pour scruter le très peu édifiant recueil des Lettres de rémission, le pillage à main armée était chose assez fréquente, alors même qu'il ne s'agissait ni de vaincus, ni de villes emportées au prix d'un siège interminable. J'en citerai deux exemples qui ne nous écarteront guère de la région.

Edouard Forestié ne nous a pas caché ce qu'il appelle « les incartades de jeunesse » de Hugues de Cardaillac et de son frère Gaillard, contre lesquels le Parlement de Paris ordonna des poursuites, en 1318, comme « coupables d'avoir attaqué avec guet-apens Raymond de Prollhac, prieur du Bourg, et de l'avoir chassé de son prieuré, dont ils étaient encore restés en possession ». « Cette incartade de jeunesse, ajoute le biographe, n'empêcha pas Gaillard d'entrer dans l'ordre de Cluny, et Hugues n'eut pas grands efforts à faire pour obtenir de son oncle, le pape Jean XXII, son absolution. » (E. Forestié, Hugues de Cardaillac, p. 7 et 8.)

Voici un autre exemple encore plus caractéristique et qui vise un personnage appartenant à une des plus anciennes et plus illustres familles de Saint-Antonin. C'est la lettre de rémission accordée, pour cause de services rendus, par Arnaud d'Espagne, leur général, à Raymond-Bernard de La Valette et à ses complices Raymond de Durfort, Guillaume de Lorai et Raymond de La Garde, des peines encourues pour « avoir fait invasion à main armée » dans le château de Boudou, appartenant à l'abbé de Moissac, et y avoir enlevé les vases sacrés et autres biens meubles (13 août 1326). (Trésor des Chartes, Registre J.J. 65, p. 2 ; Sceaux gascons, t. II, p. 343). Le roi de France, avisé de cet exploit peu honorable, manda par lettres du 26 janvier suivant au sénéchal de Périgord et Quercy de faire réparer les dommages que ces nobles pillards avaient causés à l'abbé de Moissac, et à contraindre les coupables à payer à leur victime une somme de 1.000 livres à laquelle avaient été estimés les objets enlevés, alors même qu'ils auraient des lettres de grâce au sujet du vol commis. (Moulenq. Documenté, t. III, p. 69.) L'apologie du moyen âge est légitime, pourvu toutefois que ses prestiges ne fassent pas négliger ses tares.

Revenons aux bourgeois de Saint-Antonin. Le roi de France jugea vite que leur punition avait été assez complète, car, dès l'année suivante, il leur accorda des lettres de rémission. Elles prouvent que le premier acte du comte d'Armagnac avait été de leur enlever tous les droits et toutes les franchises dont ils jouissaient avant. M. Latouche a publié ce précieux document que nous reproduisons d'après lui, car sa place logique est à la fin d'une étude sur le Siège de Saint-Antonin, dont il constitue le précieux épilogue :

« Jean, par la grâce de Dieu, roi de France, Estimant que le pardon est une belle forme de la vengeance, nous tempérons parfois notre rigueur en l'assaisonnant de miséricorde. La communauté de Saint-Antonin s'est peut-être égarée du sentier de la fidélité en laissant nos ennemis entrer dans la ville ; nous devons même ajouter que quelques habitants ont pris parti, pour les ennemis, lorsque ceux-ci furent entrés. On peut dire, par conséquent, que si les Saint-Antoninois n'ont pas commis une trahison, ils ont été du moins négligents en ne veillant pas avec tout le soin désirable à la défense de la ville. C'est pourquoi ils ont imploré notre grâce

pour des actes qui pourraient leur être reprochés. Sachent donc tous présents et à venir, que, préférant pardonner que punir les fautes que ladite ville a commises contre notre Majesté, de bonne foi, il faut le dire, nous usons de notre clémence pour les lui remettre, et nous effaçons en vertu d'une grâce spéciale et dans la plénitude de notre pouvoir royal toutes les marques d'infamie qui pourraient résulter de sa conduite. Nous accordons à la ville et à tous ses habitants la faveur entière dont ils jouissaient autrefois et nous leur restituons tous les biens qu'ils possédaient avant l'entrée des ennemis dans la ville. Nous leur rendons leurs consuls et nous confirmons toutes leurs bonnes coutumes, afin, que personne ne cherche à les molester. » (R. Latouche, Saint-Antonin, p. 45-46.)

M. Latouche note qu'il « y a quelque bonhomie dans ces lettres de rémission » et que « nos vieux rois étaient moins despotes et plus indulgents qu'on ne l'imagine quelquefois ». Rien de plus juste certes, mais Jean le Bon savait fort bien que la reprise de Saint-Antonin s'était faite sans douceur, aussi les estima-t-il assez punis comme cela.

Feuilletant le précieux inventaire des Archives de Saint-Antonin, dressé en 1745 par le notaire Philippi, M. Faucher y a trouvé la cote suivante qu'il a copiée à mon intention :

« 3 mars 1353. — Lettres patentes du roi Jean dans lesquelles il est dit que les consuls de Saint-Antonin, ayant laissé entrer par négligence les ennemis du roi dans la ville, et que quelques habitants leur avaient donné des secours, le roi leur accorde leur pardon, et veut que lesdits consuls et habitants soient réintégrés dans tous leurs biens. »

Il existait deux expéditions sûr parchemin de ces lettres dont le texte doit se trouver dans les registres du Trésor des Chartes, aux Archives Nationales, où il faudra l'aller chercher, car les deux expéditions paraissent actuellement perdues. Ces lettres, m'écrit M. Faucher, paraissent différentes de celles qu'a signalées M. Latouche, qui sont de 1355. Les termes en sont difficilement conciliables, elles dates encore plus, bien que celle du document analysé par Philippi doive être corrigée. — En effet, Pâques, en 1353, tombait le 24 mars ; donc, ce qui était daté du 3 mars 1353 doit l'être pour nous du 3 mars 1354. Mais l'antinomie reste entière. Sans doute, dès le début de l'année, le comte d'Armagnac négociait la reddition de la ville avec les consuls et certains notables ; c'est pourquoi il leur avait fait accorder une amnistie particulière.

Celui qui défendit la Ville

Ce fut la Captal de Buch, au début du siège, grâce à Mascaro, nous n'ignorons pas ce détail si important ; mais aucun des historiens que nous avons dû consulter jusqu'ici ne nous a dit le nom du capitaine qui présida à la seconde période, et nous désespérions de le découvrir lorsque une étude de Bruno Duran sur le château de Najac nous l'a offert inopinément avec le récit de la fin de ce brave, qui fut bien celle d'un chef de routiers.

Il se nommait Yennequin, ou plutôt Jeannequin Gras, ce qui est un nom bien français ; on le trouve fréquemment en Provence, où il aurait été importé, dit-on, de Sicile en Vivarais, surtout en Bas Quercy — comment ne pas se rappeler que l'inventeur du fusil Gras était des environs de Lauzerte ? — et jusqu'aux environs de Saint-Antonin, puisque, parmi les tenanciers du monastère, nous trouvons, en 1320, un certain Méric Gras, cultivateur au lieu d'Escrinhol, et, en 1393, un nommé Jean Gras, au terroir d'Espagnac (Arch. de Tarn-et-Gar., p. 985 et 986). Jeannequin Gras n'était-il pas plus ou moins parent de ces pacifiques emphytéotes ?

Vers la fin de 1369, il s'était emparé de Najac, mais il ne jouit pas longtemps de sa conquête, ainsi qu'il appert de ces lignes de notre auteur :

« Le 2 mai 1370, les habitants de Najac surprennent la garnison anglaise, tuent le capitaine Jeannequin avec la plupart des hommes de sa compagnie et s'emparent des armes et des munitions qu'ils avaient entassées dans le château, et que le roi leur abandonna par lettres patentes.. » (B. Duran, Revue Archéol. du Midi, t. I, p.XIV.)

Celui qui prit la Ville.

C'est vers le même temps que mourut Bertrand de Terride, après une longue carrière militaire, qui ne lut pas sans éclat, mais qui connut les pires revers.

Il était issu de l'une des familles les plus illustres de la Gascogne, celle des sires de L'Isle-en-Jourdain, dont ses ascendants avaient hérité une bonne moitié du comté de Gimois ainsi que la seigneurie de Penneville, ou Péninville, sur la basse Gimone, où ils édifièrent le château de Terride, qui « était un des plus magnifiques de la province, avant sa ruine », dit l'abbé de Séguenville, dans sa Généalogie de la Maison de Fautoas. Son père, Raymond-Jourdain, qui avait fait construire ce château, fut successivement sénéchal du comté de Foix et de la province d'Agenais.

Bertrand de Terride, vicomte de Gimois, entra de bonne heure au service du roi de France. En 1345, encore simple chevalier bachelier, il combattit vaillamment à la célèbre bataille d'Auberoche, où il fut fait prisonnier. Nommé sénéchal de Rouergue après ses succès à Saint-Antonin, il y fut deux fois défait successivement par les Anglais (juin et juillet 1354) Nous le retrouvons, en 1356, assurant là défense de Trie avec trois cents hommes d'armes.

Six ans plus tard, servant sous les ordres du comte d'Armagnac, il fut tait prisonnier, une nouvelle fois, à la bataille de Launac. Nous le retrouvons enfin, en 1369, au service de Guy d'Asai, sénéchal de Toulouse, opérant en Rouergue et en Quercy, où il soumit plusieurs villes. (Voir Sceaux Gascons, 189). Tous ces services valurent à Bertrand de Terride l'octroi par le roi Charles V d'une rente perpétuelle de 450 livres, en représentation de laquelle il obtint diverses seigneuries dans la région (3 février 1366.) ; celle de Gandalou était du nombre. (Mouleng, IV, 109.) L'année suivante, il agrandit encore son domaine féodal de diverses seigneuries, parmi lesquelles se trouvait Dieupentale ; il les acheta à Jean Lemingre, dit Boucicaut, le célèbre maréchal de France, qui les tenait du roi de France ; elles avaient été confisquées h Jean de Galard, « qui s'était rendu sous l'obéissance de son adversaire le roi d'Angleterre ». (Mouleng, IV, 158.) L'heure des disgrâces avait pourtant sonné pour Bertrand de Terride. En 1365, le duc d'Anjou, gouverneur du Languedoc, le fit arrêter et le dépouilla de son vicomte d'Escazeaux. Pour quels motifs? Nous l'ignorons ; mais nous soyons que, dans cette circonstance critique, les habitants d'Escazeaux se solidarisèrent avec leur vicomte, qu'ils allèrent visiter secrètement dans la prison, dont ils avaient corrompu le geôlier, et qu'ils poussèrent le dévouement jusqu'à refuser de livrer, sans son ordre formel, leur ville aux agents du sénéchal chargés d'en prendre possession pour le roi de France. Transféré, peu de temps après, de Toulouse à Paris, il obtint la liberté sous caution et put enfin rentrer dans ses domaines. (Mouleng, IV, 268.)

Cet épisode nous touche particulièrement. La carrière militaire de Bertrand de Terride ne diffère pas sensiblement de celle des nombreux gentilshommes gascons qui servirent, pendant la Guerre de Gent Ans, le roi de France ou le roi d'Angleterre ; mais l'affection, poussée jusqu'au dévouement, des pauvres gens d'Escazeaux en dit long sur les qualités morales du vicomte de Gimois ; aussi nous devons en tenir beaucoup plus de compte, pour le juger ôquitablement, que des actes qui lui avaient attiré les sévérités royales, je veux dire l'inimitié du sinistre duc d'Anjou, qui s'était rué sur le Languedoc comme sur une proie.

Bertrand de Terride avait-il pactisé, lui aussi, avec les Anglais? C'est fort possible, car fort peu nombreux furent, dans ces temps troublés, ceux qui remplirent, sans fléchir et jusqu'à la fin, leur devoir envers le souverain qui devait définitivement triompher et devenir/de fait, ce que nous appelons aujourd'hui le souverain national. expression que ne pouvait matériellement comprendre aucun des partis en présence sur ces terres du Midi qui, jusqu'à l'aube de la révolution, ne furent officiellement que « les provinces réputées étrangères, » comme en témoignent les cartes des Traités, publiées par les soins du dernier ministre des fiances de Louis XVI. Et celui-là même dont Terride avait acquis de Lemingre les biens confisqués, Jean de Galard, avait donné un exemple tout à fait impressionnant de ces hésitations sur le devoir féodal ; ce serait pécher de les taire. Fait prisonnier à Bergerac, en

1345, par les Anglais, Jean de Galard se mit bientôt à leur service, et leur fut fidèle pendant trois ans. On ne sait trop pourquoi, en 1348, il était repassé parmi les tenants du roi de Paris. Ce fut pour peu de temps, car, en 1348, J. Nouions le retrouve parmi les Anglais, mais prêtant quelques mois plus tard, serment de fidélité à Philippe de Valois. Nous ne sommes pas à la fin des variations de Jean de Galard. Chargé par son nouveau souverain de la défense de Bergerac, il ne put pas résister aux forces assaillantes et fut fait prisonnier par ses anciens amis, dont, sans vergogne, il embrassa de nouveau et très chaudement la cause. Mais, peu après, il revint à l'autre parti, auquel il ne dut pas rester longtemps fidèle, puisque sa terre de Dieu-pentale et ses autres propriétés languedocienne et gasconnes furent confisquées par le roi de France pour payer les services de Jean Lemingre, dit Boucicaut (17 mars 1356) ... En aucun temps, on ne fut bien regardant sur les origines de la fortune !

Quand il réunit les éléments de son livre monumental sur la maison de Galard, Noulens, qui était un grand ironiste, dut rire dans sa barbe en découvrant ce singulier curriculum vitae, (Docum. hist. sur la maison de Galard, t. IV, p. 1189 à 1199). Mais étonnez-vous donc, après l'avoir lu, que les bons bourgeois de Saint-Antonin aient fait le plus gracieux accueil aux Anglais, en 135 ; puis que, cruellement traités par les soudards de Jean d'Armagnac, ils leur aient de nouveau joyeusement ouvert leur porte quand le traité de Brétigny les eut délivrés de ces Français qui n'avaient même pas respecté leurs églises et qu'un pape appelait « des enfants d'iniquité ». (Bulle d'Innocent VI. Arch. de Tarn-et-Gar., G. 276.)

Les tribulations du seigneur de Barry-de-Cas

Barry-de-Cas est un village charmant, blotti dans la verdure, à mi-chemin entre Saint-Antonin et Caylus. Nulle part, peut-être, la vallée de la Bonnette n'est plus délicieusement agreste, virgilienne. C'est là que se trouve le Roc dansaire, sorte de grand menhir naturel, qui est visité la nuit par les fachilhères, et le jour par des couples amoureux. « En face, dit Eugène Trutat (Le Midi pittoresque, p. 234), le petit castel de Cas montre encore ses murailles noircies par l'incendie et ses tours découronnées par la Révolution. »

François Moulenq a esquissé l'histoire de la paroisse et de la seigneurie de Cas ; elle est courte, elle apparaît aussi calme et modeste que l'heureux coin de terre où elle s'est déroulée sans bruit. La constatation que ce lieu dépendait à la fois du domaine royal, de la châtelainie de Caylus, de la commanderie de Lacapelle-Livron et d'un seigneur particulier, puis les noms, sans éclat, d'une douzaine de ces tout petits seigneurs, et c'est tout.

Pourtant l'humble village a sa modeste page dans l'histoire des guerres anglaises, et un de ses seigneurs, bon époux et bon père d'une nombreuse famille, se rendit coupable d'un crime de lèse-majesté, en fut absous et servit ensuite très loyalement le roi de France.

Or, son nom, dédaigné peut-être par le méticuleux érudit, ne figure pas dans la liste qu'il a dressée des seigneurs de Cas. Pourtant, j'ai fini par le trouver, au bas d'une page consacrée à l'église de Mordagne, où il figure comme propriétaire d'un pré, d'après un acte du 21 janvier 1359. (Docum. hist., t. II, p. 400.)

Mais le chevalier Bertrand de Cas, qu'ont ignoré, ou à peu près, nos érudits, était bien connu de l'éminent annotateur de l'histoire de Languedoc, qui s'en est servi pour prouver, ce qui est peut-être un peu excessif « qu'il y eut dans le pays, à l'arrivée des Anglais, une véritable panique. C'est ainsi, poursuit-il, que le seigneur de « Cas, petite place forte au nord de Saint-Antonin, livra son château à la première sommation des ennemis, défaillance que le roi lui pardonna plus tard. » (Hist. Lang. t IX, p. 641, note 2.)

Bertrand de Cas, comme bien d'autres, n'a pas été prophète dans son pays. Son histoire est bien courte, d'ailleurs ; mais, quoique M. Molinier n'y ait vu qu'un fait caractéristique d'un état d'esprit assez général, sans doute, nous la retiendrons tout entière parce qu'elle se relie si intimement à notre sujet que ce serait pécher de l'oublier, ne serait-ce que pour mettre une touche de réalisme, bien vivant et bien sincère en sa piteuse humilité, parmi les trop sèches analyses qui nous ont été imposées.

Donc, Bertrand de Cas, bien que chevalier (miles) vivait paisiblement, avec sa femme et ses six enfants, dans sa maison forte c'est ainsi que M. Molinier traduit le mot domus), si complètement absorbé par le soin de ses terres, qu'il ne se doutait pas que, à une demi-lieue aux environs de chez lui, la ville de Saint-Antonin était au pouvoir des Anglais. Il n'avait donc pas plus à redouter leur venue qu'à la désirer, aussi n'avait-il pris aucune précaution défensive ; il n'avait appelé auprès de lui aucun homme d'armes, soit de pied, soit de cheval, — je m'efforce de reproduire le plus exactement possible la confession qui sert de préambule aux lettres de rémission. — Pourtant, certain jour, un fort parti d'Anglais se présenta inopinément devant son modeste repaire, menant grand vacarme et proférant force injures et blasphèmes. Très impressionné par l'a menace d'être égorgé avec sa femme, ses six enfants et les habitants du bourg, sachant bien par surcroît que ses pauvres murs de défense n'arrêteraient pas longtemps ces routiers de la grande guerre, il s'empressa de faire sa soumission, de rendre son repaire et son village aux ennemis, qui n'étaient pas, sans doute, aussi méchants qu'il se les était figurés dans sa première, surprise, car il s'entendit très vite et pactisa même avec eux sans songer à mal, sans songer non plus à l'avenir.

Tant que les partisans de la cause anglaise furent maîtres du pays, tout alla bien pour notre chevalier ; mais quand ceux du roi de France furent sur le point de triompher des Saint-Antoninois abandonnés par les compagnons de Jeannequin Gras, l'inquiétude le prit ; il se demanda avec angoisse si ses complaisances envers ceux du parti vaincu étaient aussi innocentes qu'il le croyait tant qu'ils étaient les, plus forts.

Heureusement, des amis lui restaient parmi les gens d'armes du comte d'Armagnac ; il leur fit part de ses craintes ; ils agirent auprès de Bertrand de Terride, et celui-ci, faisant valoir que son protégé n'avait jamais guerroyé contre les armées du roi, qu'il n'avait pu être accusé d'aucun fait d'invasion, et que son vœu le plus ardent était de rentrer dans l'obéissance du roi et de le servir avec diligence et fidélité dans ses guerres présentes et futures, obtint aisément pour lui les lettres de rémission pleine et entière dont je viens de donner l'analyse. Elles sont du 3 avril 1354, et leur teneur ne prouve pas, comme l'a cru M. Molinier, que les Français étaient déjà entrés dans Saint-Antonin, mais que leur triomphe ne faisait plus de doute pour personne. (Hist. Lang., t. X., preuves, n°439,;cl. 1100 et 1101.)

Ne jugeons pas le seigneur de Cas d'après nos convictions actuelles, et soyons aussi indulgents envers sa mémoire que le fut le roi de France lui-même, qui sut pardonner de bien plus grands coupables.

Comment Saint-Antonin devint sincèrement français quand la politique l'eut fait anglais.

Une huitaine d'années s'étaient écoulées ; les événements décisifs s'étaient logiquement enchaînés l'un à l'autre ; la sanglante défaite de Poitiers emmena le traité de Brétigny, en exécution duquel, le 13 février 1362, Jean Chandos vint prendre possession de Saint-Antonin au nom de son souverain, le roi d'Angleterre. Il en profita pour confirmer tous les anciens privilèges de la ville ainsi que ceux qui lui avaient été concédés, le 6 Juin 1327, par les commissaires de Charles le Bel. (Hist. de Lang., t. VII, p. 187-189.)

Les Saint-Antoninois étaient vengés. Ils accueillirent leurs anciens amis avec une satisfaction que François Moulenq a constatée et dont il a exposé les raisons profondes dans les lignes suivantes., qui font grand honneur à son sens d'historien :

« Sous la domination anglaise, les populations retiraient des transactions qu'elles faisaient avec la ville de Bordeaux, qui était alors le centre commercial par excellence, des avantages que la France ne pouvait pas encore leur donner ; c'est pourquoi Saint-Antonin, dont l'industrie avait pris un plus grand développement sous la main de ses nouveaux maître et qui avait été obligé de réglementer par d'autres statuts, en date du 7 août 1351, la fabrication de ses produits afin de conserver leur supériorité, aspirait à rentrer sous la domination anglaise. »
{Moulenq, Doc. hist. t. II, p. 426.}

Cette satisfaction ne fut pas de longue durée ; les avantages escomptés durent être médiocres, puisque, venus à résipiscence, les Saint-Antoninois, le 8 février 1368, signaient une convention secrète avec le comte d'Armagnac, représentant le roi de France, pour secouer la domination anglaise, sans désirée jadis, (Latouche, l. c. p. 46, note 1) et que l'année suivante « Saint-Antonin, entraîné par l'exemple de Montauban et plusieurs autres villes de la contrée, ce déclara pour le roi de France. » Moulénq, *ibid.*, 425). Quelles étaient les causes de ce revirement ? Elles sont nombreuses. Celles qui relèvent de la politique ont été excellemment résumées par nos historiens ; mais il y en avait d'autres, plus profondes, dont ils n'ont pas fait état

Je lisais naguère ce portrait moral de l'Anglais : « Le Britannique est égocentrique, et la posture de son esprit, insulaire comme son habitat, le pousse à éliminer du champ de ses affinités les catégories humaines qu'il estime au-dessous de son propre standard. Ainsi, se proposant au regard des autres hommes comme un homme tige, archétype moral dédaigneux de toute concession, il se maintient dans ce splendide isolement qui, selon la fluctuation des circonstances, est pour lui une si enviable force ou une si périlleuse faiblesse. » (Thérèse Lavauden. *Mercur de France* du 15 mai 1923, p. 13.) Chacun a le caractère de sa race; celui de l'Anglais contrastait vivement avec celui du Gascon, et un moment vint où ce contraste devint fatal au premier.

A Saint-Antonin, les anciens tenants des Plantagenets étaient surtout des Gascons, des Aquitains : la sympathie allait tout naturellement à eux, alors que les Français conquérants étaient franchement, antipathiques.

Après le traité de Brétigny, les Saint-Antoninois n'eurent plus à faire au (Captal de Buch, qui jurait par saint-Anthoni ! leur saint éponyme, mais à Jean Chandos, qui jurait par saint Georges, à ses agents insulaires, et, du fait, la cause anglaise ne fut plus la cause nationale pour eux.

Rien de plus logique, de plus naturel, et la guerre se déchaîna de nouveau, mais dans des conditions toutes différentes ; son premier épisode ne touche pas directement Saint-Antonin, nous nous y arrêtons pourtant, afin de préciser un point d'histoire resté douteux, même pour les érudits les plus qualifiés.

Du Combat de Montalzat, où Thomas de Wetenhale fut défait le 17 janvier 1369.

Laissons d'abord, le soin de conter cette petite affaire à Guillaume Lacoste, (t. III, p. 204.)

« Ce fut sous les murs de Mirabel que commencèrent bientôt après les premiers actes d'hostilité entre la France et l'Angleterre. Thomas Vacke (sic) sénéchal de Rouergue pour le prince de Galles, devant passer sous les murs de Mirabel, avec soixante lances et deux cents archers, les comtes de Comminges et de Périgord, le vicomte de Carmaing, le sire de Puycornet, le seigneur de la Barthe et quelques autres chevaliers et écuyers se mirent en embuscade pour l'attendre (Froissart, CCL); lorsqu'il fut arrivé à portée du trait, ils fondirent sur lui avec des forces supérieures et le défirent entièrement. Le sénéchal s'enfuit et alla se réfugier à Montauban, d'où il se rendit à Rodez. »

L'abbé Rouquette, utilisant pour son grand travail sur les Anglais en Rouergue nombre de sources inconnues à notre historien du Quercy, a pu préciser le nom du lieu même de l'embuscade, mais ce nom, qui nous rapproche de Saint-Antonin, est difficile à situer sur la carte avec exactitude. Je laisse à M. Molinier le soin d'exposer la difficulté.

« Le premier engagement fut livré à Montalzac, près de Puylagarde, le 17 janvier. (L'abbé Rouquette, *Le Rouergue sous les Anglais*, p. 136-137). Puylagarde est une commune de Tarn-et-Garonne, canton de Caylus ; quant à Montalzac, il serait difficile, à cause de la distance, d'en faire Monte talzat (même département, canton de Montpezat;) en tout cas, c'est très probablement à ce combat que Froissart fait allusion quand il parle d'une embuscade dressée près de Montauban, à Thomas Wetenhale, sénéchal anglais de Rouergue, à son retour

d'Agenais (Ed. Luce, t. 7, p. XLI-XLII, et notes.) Les Anglais furent d'ailleurs complètement défaits, et le prince de Galles jugea la situation assez périlleuse pour charger le célèbre Jean Chandos de la défense de Montauban. » Hist. Lang., t. IX, p. 805, note 3.)

M. Molinier voyait juste quand il était tenté d'identifier le Montalazac du texte visé avec le Montalzat actuel, malgré sa trop grande distance apparente de Puylagarde. C'est qu'il y a plus d'un Puylagarde en Bas-Quercy, et que l'un d'eux se trouvait précisément à côté du village de Montalzat, sur le même étroit plateau rocheux. M. Molinier ne pouvait pas le savoir, à moins d'aller faire une enquête sur les lieux, puisse moi-même, qui ai passé la moitié de ma vie au pied du splendide coteau de Montalzat, je l'ai Complètement ignoré jusque vers 1912.

L'étroit plateau rocheux de Montalzat, élevé de 300 mètres au-dessus du niveau de la mer, et orienté N.E.-S.O., se divise en deux parties biens distinctes : l'une au S.-O., assez large, et sur laquelle se terrent les quelques maisons et l'église du village, est réellement Montalzat ; l'autre au N.-E., infiniment plus étroite et reliée à la première par un isthme que Coupait jadis un profond fossé, est Puy-Lagarde, ou Pech-Lagarde, comme l'on dit vulgairement. Ce nom est, actuellement, à peu près réservé à une énorme motte féodale au flanc de laquelle restait encore une tour, dans mon enfance, et auprès de laquelle s'élevaient jadis les fourches patibulaires : signe certain du, droit de justice seigneuriale qui était attaché, non pas à la petite bastide de Montalzat, mais à la seigneurie de Puy-Lagarde. Car Puylagarde était le véritable fief noble du plateau de Montalzat, dont le dernier titulaire, Antoine de Boissy d'Auterive, baron de Puycornet, n'en était titulaire que comme propriétaire du fief de la motte du Puy-Lagarde. Je tiens ce détail intéressant de M. Aimé Bessey de Boissy, arrière-petit-fils et héritier de Boissy d'Auterive. Il n'y a rien d'étonnant dans ce cas, puisque nous savons par un acte d'hommage à Raymond vu, comte de Toulouse, retenu le 10 juin 1232, par le notaire Aurioly, que les frères Bernard, Gaillard et Bertrand de Lagarde, venaient de créer, à cette date, la bastide de Montalzat (Moulenq, Doc. Hist., t. II, p. 278). Montalzat était donc bien la création des seigneurs du château de Lagarde ; c'est donc bien aux environs immédiats de cette bastide de Montalzat, près de Puylagarde, que, le 17 janvier 1369, le sénéchal Thomas de Wetenhaie fut défait par un parti français. Mais pourquoi ce grand ! personnage se trouvait-il engagé dans le labyrinthe de combes et de coteaux que domine de si haut le truc de Montalzat ? Pourquoi avait-il pris un chemin qui paraîtrait si extraordinaire maintenant ? Je m'empresse d'aller au-devant de l'objection.

Wetenhale, venant de l'Agenais et se rendant à Rodez, avait le choix entre les deux voies les plus directes, et l'une comme l'autre passait aux environs immédiats de Montalzat. S'il venait des bords du Lot, il n'avait qu'à suivre celle de Saint-Antonin, qui desservait Penne-d'Agénois, Roquecor, Touffailles, Lauzerte, Mondenard, Labartnè, Molières, Saint-Christophe, Montalzat, Saint Julien, Le Colornbier, Septfonds et Aliguières. Si, au contraire, son point de départ était au bord de la Garonne, il n'avait qu'à s'engager dans la voie Clermontoise jusqu'à Lauzerte, puis à poursuivre son chemin par la voie repérée ci-dessus ; ou bien qu'à longer le fleuve jusqu'à Moissac, où il devait prendre la route de la vallée jusqu'à Labarthe et Molières, puis celle qui, passant entre Montpezat et Montalzat, allait rejoindre, par Belfort, Varaire, la voie antique directe de Cahors à Rodez. Ce sont de très anciennes voies, que Devals appelait romaines, et qui existaient Sans doute bien avant les Romains, parce qu'il ne pouvait pas y en avoir d'autres pour passer d'un versant au versant opposé de la grande barrière de coteaux qui se ramifient et s'enchevêtrent autour de celui de Montalzat. En tout cas, on peut affirmer que, quel que fût l'itinéraire choisi, aucun ne faisait passer le sénéchal agenais à portée de Mirabel, qui fut, sans doute le lieu où se réunirent ses adversaires.

Le docte abbé de Longuerue, parlant de ses inestimables publications sur l'histoire romaine, déclarait que chaque fois qu'il s'était rencontré des faits historiques à démêler, il les avait éclaircis, « étant moins arrêté par la crainte de faire des digressions que par celle de ne pas instruire le lecteur, en ne lui disant pas des choses que j'aurais peine à placer ailleurs. » (Longueruana, 1754, p. 243.) Si j'ai péché en m'efforçant de ne laisser subsister aucun doute

sur un fait important de notre histoire régionale qui ne se rattache pas directement à l'histoire de Saint-Antonin que les lecteurs veuillent bien me le pardonner en se disant que je n'ai fait que mettre en pratique, en songeant aux commentateurs à venir de Froissart, la méthode digressive, si hautement prônée par l'abbé de Longuerue, qui reste un des maîtres de l'érudition.

Comment le comte d'Armagnac assouvit sa rancune contre Saint-Antonin.

Et rien de plus naturel, de plus logique également, que la fin du long drame du siège de Saint-Antonin, étant donnés les hommes sinistres qui y présidèrent.

Reportons-nous à l'an 1388, et lisons avec attention les lettres de rémission que Garin, seigneur d'Apchier, sénéchal de Rouergue, voulut bien, moyennant deux cent quarante francs d'or, accorder aux Consuls et habitants de Saint-Antonin.

De quel nouveau méfait les pauvres gens s'étaient-ils donc rendus coupables ?

Une note de M. Molinier va nous l'apprendre. En 1382, les peuples du Languedoc et delà Provence, fléchissant sous le poids des subsides et des exactions dont l'accablaient le duc de Berry et ses féroces agents, se mutinèrent de toutes parts. Les paysans, plus opprimés que tous les autres se soulevèrent contre les classes supérieures, riches, nobles et clercs, ce qui fut l'origine des bandes de Tuchins, dont les sinistres exploits épouvantèrent les contemporains. «Les habitants des villes agirent d'une manière plus méthodique, et, tout en prenant parti contre les agents du duc de Berry, ils ne rompirent pas les liens qui les rattachaient au pouvoir central, et cherchèrent à supprimer, avec leurs seules forces, l'une des grandes causes de la misère du pays : ils essayèrent de chasser les Anglais qui occupaient les forteresses du nord de la Provence et des pays limitrophes et de former une ligue pour amener la délivrance du pays.

Un acte — c'est la lettre de rémission dont nous avons parlé — est très caractéristique à cet égard. Le comte d'Armagnac avait conclu un pâti avec les Anglais qui occupaient une partie de son pays de Rouergue, mais, soit oubli, soit calcul, il n'y avait pas compris la ville de Saint-Antonin, qui appartenait au roi. Serrés de près par les bandes de routiers ennemis, dont plusieurs étaient à la solde du comte, les habitants de Saint-Antonin écrivirent aux capitouls de Toulouse, et ceux-ci leur envoyèrent des hommes d'armes, qui luttèrent avec avantage contre les maraudeurs. Ils obtinrent plus tard, une lettre d'absolution pour leur conduite entre 1382 et 1383. » (Histoire de Languedoc, t. IX., p. 911, note.;

C'est déjà très édifiant. Le comte d'Armagnac traitait avec les Routiers de manière à assurer la sécurité des villes de son comté de Rouergue, mais il excluait du traité celle de Saint-Antonin, que harcelèrent sans répit les « routiers à sa solde ». Excédés, les gens de la Ville sacrifiées eurent en mesure de résister à ces brigands, et ils furent poursuivis pour cet acte de légitime défense !... Et pourtant, Aug. Molinier n'a pas tout dit, parce que cela débordait son plan, et, surtout, parce qu'il publiait le texte même de ces scandaleuses lettres de rémission que nous examinerons à notre tour. (Hist. de Languedoc t. X, col, 1749-1752),

Voici, d'abord, la confession des coupables, j'entends les consuls de Saint-Antonin, qui, selon le sénéchal de «Rouergue, s'étaient mis en état de « rébellion et de désobéissance envers le très illustre prince, monseigneur le duc de Berry, lieutenant de S. M. le Roi de France dans les parties de Languedoc ».

Bien avant que ces pauvres gens ne songeassent à contracter une alliance défensive avec les consuls de cités plus importantes, les Anglais, c'est-à-dire les routiers occupaient les lieux de Broyses (Bosia), de Saint-Hugues, près Puylaroque, (Saneto Hugueto), de Félou (Folerio), «qui ne sont guère éloignés de plus de deux lieues de Saint-Antonin », tandis que les compagnies de Benoît Chimperel, du bâtard de Landorre, de Pierril lo Nègre, de Valence, étaient installées à Cassagnes, près de Najac, à Brousse (?), à La Guépie et à Pechrodil. Tous ces malandrins « faisaient une guerre ouverte aux habitants de Saint-Antonin les emprisonnant, les forçant à financer, tuant ou capturant leurs bestiaux ...»

Dans cette détresse, ils implorèrent le secours du comte d'Armagnac; mais celui-ci s'étant accordé avec les Anglais « pour qu'ils ne fissent aucune guerre dans la sénéchaussée de Rouergue excepté la ville de Saint-Antonin » ; ils s'adressèrent aussi « au seigneur Sénéchal d'alors en Rouergue ; « ils ne purent en obtenir ni secours, ni aidé, ni remède, bien qu'ils eussent payé la part, qui leur incombait sur la somme convenue avec les Anglais, en raison du pacte ou sufferie que donnèrent les habitants de la sénéchaussée de Rouergue. »

C'est alors que, réduits à la plus extrême pauvreté, harcelés par les routiers, abandonnés de leurs défenseurs légaux, ils s'allièrent avec les consuls de Toulouse, parce qu'il n'y avait plus d'autre remède à leurs maux; Leur position si précaire s'améliora rapidement. Les Toulousains leur envoyèrent une compagnie d'hommes d'armes, grâce au concours desquels ils eurent vite chassé les bandits de leurs repaires, et retrouvé un peu de sécurité; mais qu'avaient ils fait, les malheureux ! Ils s'étaient « mis en état de rébellion et de désobéissance envers le très illustre duc de Berry », ils avaient usurpé les droits de la justice royale, ils avaient « causé plusieurs dommages, de façon « hostile, au pouvoir français », c'est-à-dire aux malandrins à la solde de l'Armagnac, « fait des courses armées dans le royaume ! »

Heureusement, l'intègre sénéchal veillait Il déclare lui-même, en tête de cet incroyable document, qu'il s'est empressé de procéder à l'arrestation et saisie des personnes et biens de quelques-uns des susdits consuls, et cela avec tant de rigueur que « tant et plus des habitants, craignant d'être traités de même, s'enfuirent à la première occasion, de sorte qu'on en trouvait à peine quelques-uns qui fussent capables de veiller de jour et de nuit à la garde de la ville ».

Cette situation ne pouvait pas se prolonger. Les consuls en sortirent en achetant des lettres de rémission moyennant la somme de 240 francs d'or... C'était précisément ce que voulait l'odieux, le rapace duc de Berry, qui, ne l'oublions pas, était le gendre de ce comte d'Armagnac qui avait dû, laisser à de plus experts le soin de conquérir la petite cité dont nous avons raconté la dolente histoire.

Ainsi fut assouvie l'implacable rancune de Jean 1^{er} d'Armagnac contre les malheureux habitants de Saint-Antonin. Son fils et son petit fils les avaient délibérément livrés aux Routiers, et son gendre leur extorqua le peu d'or qui leur restait peut être ; ce fut, d'ailleurs, une de ses dernières exactions.

A la fin de cette même année 1388, un humble moine de chez nous, « Maistre Jehan de Grand sélve », indigné; des abominations dont il était témoin, s'en fut seul, au péril de sa vie, dénoncer les crimes du duc de Berry au bon petit roi Charles VI, en pleine cour, en présence du duc, de l'homme sinistre qui avait fait de notre Guyenne et de notre Languedoc « les régions les plus malheureuses du royaume», suivant l'expression indignée d'un chroniqueur contemporain, l'Anonyme de Saint-Denis.

Charles VI rentrait de sa courte campagne contre le duc de Gueldres, Il travaillait avec, ses vieux conseillers « à la réformation du royaume ». L'intervention du moine de Grandselve fut décisive : il enleva à Son oncle la lieutenance des deux provinces, où il ne tarda pas à se rendre pour faire justice lui-même des principaux complices du duc. (Hist. Lang., t, VII, p. 325).

A la fin de cette trop longue étude où j'ai dû côtoyer tant d'hommes de sang ou, de boue, je suis heureux de pouvoir évoquer la mémoire trop oubliée de l'humble moine de grand cœur et de grand courage qui délivra nos provinces de la tyrannie sans frein du duc de Berry, et dont nous savons, pour le surplus, qu'on le nommait Maistre Jehan de Grandselve.

Mars 1925.

FIN

Table des matières

AVANT-PROPOS.....	9
Les Révélations de l'Archéologie	9
Comment il s'est révélé.....	11
En Tarn-et-Garonne, il était inconnu	12
Ce qu'en disait la tradition.....	12
Pourquoi Saint-Antonin? fit-il bon accueil aux troupes anglaises ?.....	13
Première occupation de Saint-Antonin par les Anglais, en 1344.....	13
De la grande émotion causée en Rouergue.....	15
par l'entrée des Anglais à Saint-Antonin.....	15
Récit du Baron de Gaujal.....	15
La première partie du siège, d'après Guillaume Lacoste.....	16
Discussion des dates.....	16
Comment Gaston Phébus profita du siège de Saint-Antonin.....	17
pour envahir les États du comte d'Armagnac	17
Du comte d'Armagnac et des maréchaux de son Ost devant Saint-Antonin.....	18
Du Captal de Buch et des troupes du roi d'Angleterre qui s'étaient installées dans Saint-Antonin.....	19
Ce qui coûta le siège de Saint-Antonin aux communes du Languedoc.....	21
Les Arbalétriers de Beaucaire au siège de Saint-Antonin, et les troubles d'Uzès	22
Ce qu'on peut savoir. Les opérations du siège.....	22
Les Saint-Antoninois assiégés faisaient des courses dans l'Albigeois.....	23
Des grandes provisions de bois de charpente faites en vue du siège.....	23
Les Saint-Antoninois avaient des canons pour la défense de leurs remparts.....	24
La Trêve de 1353.....	25
Pourquoi Jearn 1 ^{er} d'Armagnac se trouvait à Feneyrols, et du siège de cette place.....	26
Reprise du Siège.....	27
Le Siège de Saint-Antonin dans l'Histoire de Languedoc, par Dom Vaissette.....	28
Fin du Siège.....	29
Hugues de Cardaillac au Siège de Saint-Antonin.....	29
Le pillage de la ville.....	30
Le pardon du roi.....	32
Celui qui défendit la Ville.....	33
Celui qui prit la Ville.....	34
Les tribulations du seigneur de Barry-de-Cas	35
Comment Saint-Antonin devint sincèrement français.....	36
quand la politique l'eut fait anglais.....	36
Du Combat de Montalzat, où Thomas de Wetenhale.....	37
fut défait le 17 janvier 1369.....	37
Comment le comte d'Armagnac assouvait sa rancune contre Saint-Antonin.....	39